

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 4 avril 1935.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 heures 30, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : M^{mes} Mongibeaux, Schæfer ; M^{les} Emilie et Irène Faure ; MM. Aubisse, Aublant, Colombier, Dannery, Dubut, F. Dupuy, Fournier de Laurière, Gabeau, Marchadier, Maubourguet, l'abbé Mévellec, le chanoine J. Roux, le comte de Saint-Saud, Secondat, Secret, Ségalen.

M. Corneille se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Cependant, à propos de la lettre de M. de Marcillac, M. l'abbé MÉVELLEC fait observer que M. l'abbé Lanchez débuta ici comme « pilote » ; son succès fut tel que son nom s'imposa naturellement au choix de l'évêché de Quimper lorsqu'il fut question de nommer un aumônier des Bretons en Périgord.

M. Guy DUBOSCO, dans une lettre adressée à M. le Président, dit ses remerciements pour son élection récente en qualité de membre de notre Société.

M. AUBLANT annonce la mort à Paris, au début du mois de mars, du D^r Armaingaud, membre de l'Académie de Médecine et fondateur de la Société des Amis de Montaigne. Le D^r Armaingaud était né à Bordeaux en 1842 ; il était commandeur de la Légion d'honneur.

Parmi les publications envoyées à la bibliothèque, M. le PRÉSIDENT signale le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (3^e trimestre de 1934). Ce volume est consacré aux travaux écrits pour le centenaire de la Société ; on y remarquera sur *Adémar de Chabannes généalogiste* un article particulièrement précieux pour l'histoire du Périgord au début du Moyen-Age.

Le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* (Janvier-Juin 1935) renferme la suite de la conférence de M^{sr} Barthès sur Mascaron.

Le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* (Janvier-Mars 1935) rend compte des fêtes du 6^e centenaire de la mort de Jean XXII. On y lit une fort intéressante conférence de M. de Monzie.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française* (février 1935) contient un article de M. le D^r Cheyrier sur un précurseur en préhistoire, *François Jouannet*.

Le *Périgourdin de Bordeaux*, de février 1935, donne la fin d'une conférence de M. Serge Barranx sur *Maine de Biran*. Dans le numéro de mars, M. Dubut étudie le château de *La Brangelie*.

M. l'abbé LESCURAS a fait hommage à la bibliothèque de son livre sur *l'Eglise de Saint-Cybard de Magnac-sur-Touvre* (1 vol. in-8^o enrichi de nombreuses illustrations, Magnac-sur-Touvre, 1934). Après avoir noté que cette église a bien des traits communs avec nombre d'églises périgourdines, M. le Président adresse à l'auteur les remerciements et les compliments de la Société.

M. MAUBOURGUET a également fait hommage d'un petit livre illustré consacré à *Sarlat* (in-16 de 92 p. avec un dessin et 12 photogravures hors-texte, Sarlat, 1935). M. le Président émet le vœu que pareil travail soit fait pour Périgueux.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a acquis de MM. Henri et Pierre de Lestrade la collection reliée de *l'Echo de Vésone*, de 1828 à 1889.

Prenant prétexte des additions et corrections récemment apportées au *Livre d'Or* de l'abbé Brugière, M. le chanoine J. Roux communique quelques pièces relatives à l'abbé Labro, curé de Maurens pendant la Révolution. Ce prêtre fut l'objet d'un mandat d'amener en date du 6 janvier 1795 ; ce mandat fut exécuté, et c'est de sa prison que Labro adressait à ses anciens paroissiens une supplique où il se flattait d'avoir toujours été le plus zélé révolutionnaire. Un certificat de civisme lui fut accordé le 21 janvier par le conseil général de la commune de Maurens. A ce propos, M. SECONDAI fait remarquer que les erreurs du *Livre d'Or* sont très nombreuses.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une lettre adressée le 6 avril 1840 par Chateaubriand au marquis de Laurière, 45, rue de Richelieu, à Paris. Cette lettre, qui appartient à la Société, est remise à M. SÉGALEN pour qu'il y joigne un commentaire explicatif.

M. MAUBOURGUET a reçu deux articles bibliographiques ; dans le premier, M. SECRET rend compte de *l'Histoire du Périgord* de M. Escande ; dans le second, M. l'abbé LAVIALLE étudie le *1848 en Périgord* de M. Rocal. Ces articles sont destinés au *Bulletin*.

Il présente ensuite un billet de logement délivré à M. de Génis, député, à l'occasion du sacre de Charles X à Reims.

Il donne enfin, d'après le tome II de *l'Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, par le P. Henri Fouqueray (Paris, Picard, 1913), quelques détails sur l'installation des Jésuites à Périgueux en 1589-1592.

En 1589, à la prière des consuls, une vingtaine de Jésuites chassés de Bordeaux viennent s'installer à Périgueux. Ils y ouvrent un établissement d'enseignement qui, dès l'année 1590-1591, compte cinq classes de lettres et une de philosophie. Ils s'attachent également à la restauration du culte — les protestants n'ont-ils pas occupé la ville de 1575 à 1581 ? — et à la réforme des mœurs. Leur activité paraît si fructueuse que le consulat demande, en 1591, à les garder définitivement.

Des négociations s'engagent donc entre l'Hôtel-de-Ville et le P. Clément Dupuy, provincial d'Aquitaine. Elles aboutissent, le 24

décembre 1591, à la signature d'une convention entre les maire, consuls, procureur et syndic, d'accord avec l'évêque et les deux chapitres, d'une part, et, d'autre part, le P. Clément Dupuy, assisté du P. François de Bordès, recteur du collège.

Le « collège perpétuel de religieuses personnes de la Compagnie de Jésus » entretiendra cinq régents de lettres et un de philosophie. La ville, l'évêque et les chapitres lui constitueront un revenu de 3.000 livres ainsi réparties : 400 sur une prébende de Saint-Front et une de Saint-Etienne, 500 sur la paroisse de Razac (l'union de cette cure au collège est effectivement consentie par le chapitre cathédral le 30 janvier 1595), 1100 sur le « paillonage » du blé, 1000 versées par la ville. Lorsque la dotation s'élèvera à 4000 livres, le cours de philosophie devra être complet en deux classes. Ce n'est pas tout. La ville, qui a déjà ouvert les locaux de l'ancien collège aux Jésuites, qui a abattu quatre maisons pour agrandir leur jardin, s'engage à faire construire pour eux une église « d'honnête grandeur », à leur fournir meubles et bibliothèque et à leur servir une rente supplémentaire de 1000 livres pendant les six premières années. Les Pères seront exempts de tailles et jouiront librement de tous leurs privilèges selon les canons et les bulles des papes.

Cette convention n'est pas immédiatement ratifiée. Le général, Claude Aquaviva, hésite, en effet, parce que le collège est situé, au bas de Saint-Front, en un lieu insalubre ; il voudrait qu'on le transportât ailleurs. D'autre part, les calvinistes disent que les Jésuites vont ruiner Périgueux. Finalement, on fait des concessions de part et d'autre : il est entendu que la ville agrandira le collège en direction de terrains plus favorables. Aquaviva, satisfait, approuve le contrat le 23 avril 1592.

Enfin, le 9 octobre suivant, le Provincial Richeome et le recteur François de Bordès passent avec les consuls l'acte définitif. Cet acte, le 3^e, concède aux Jésuites des faveurs supplémentaires. On ferme le passage allant du collège aux fortifications, et la clé de ce passage sera remise aux Pères, qui pourront ainsi se promener en toute tranquillité. Le recteur aura la haute surveillance de tous les maîtres de pension de la ville, sans aucune exception.

L'accord est célébré, le jour de sainte Luce par une messe d'actions de grâces et par une séance littéraire. Le jour de sainte Catherine une seconde séance est donnée en présence des notabilités et des 400 élèves de l'établissement. « Depuis 60 ans, dit notre auteur, on n'avait rien vu de pareil à Périgueux. »

M. AUBLANT montre à l'assemblée une porte de tabernacle en noyer sculpté. On y voit une Assomption traitée dans la manière périgourdine.

M. MARCHADIER présente un livre qu'il offre à la bibliothèque. Ce livre, intitulé *De l'origine et de l'enfance des arts en Périgord* (Périgueux, 1863), est de l'abbé Audierne. Il est rehaussé d'un second jeu de planches annotées, d'un dessin autographe au crayon pour le dolmen du Blanc, également annoté, et d'onze minutes autographes des dessins de l'auteur.

M. JOSEPH DURIEUX fait part du décès survenu à Paris, ces jours derniers, à l'âge de 81 ans, de M. Henri Rapine, architecte en chef des monuments historiques depuis 1884, chevalier de la Légion d'honneur.

Henri-Léon Rapine, né au Vaudoué (Seine-et-Marne) le 25 septembre 1853, élève de Laisné, Genain et Lisch à l'école nationale des Beaux-arts, lauréat du Salon à maintes reprises, médaillé des expositions universelles de 1889 et de 1900, avait été, de 1887 à 1907, architecte de l'administration des cultes ; il participa, notamment, à la restauration des cathédrales de Perpignan, Quimper, Le Puy et Clermont-Ferrand. En ce qui concerne le département de la Dordogne, on lui doit la restauration du cloître de Cadouin, du Château-Barrière à Périgueux, de l'église du Grand-Brassac pour laquelle il exposa au Salon de 1886 trois grands et beaux dessins (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1886, p. 257), de l'église de Cénac, de l'ancienne église Sainte-Marie et de l'ancien Hôtel-de-Ville de Sarlat et de la maison de La Boétie, etc. Notre vice-président, M. Maxime Dannery, serait particulièrement qualifié pour nous documenter à l'égard de M. Rapine et de ses travaux dont il a été le distingué collaborateur et l'excellent ami.

En réponse à cette invitation, M. DANNERY annonce qu'il prépare un travail sur les architectes de Saint-Front et qu'il y sera rendu à chacun selon ses œuvres.

Le congrès de la Société française d'archéologie se tiendra cette année à Lyon et Mâcon, du 17 au 22 juin. M. le Président en tient le programme détaillé à la disposition de nos confrères,

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. FLAMANT, ingénieur des Mines, Simonet, par Ribérac, et rue Emile-Zola, 82, Saint-Quentin (Aisne), présenté par MM. Dubut et Renard ;

M. RAPIN, inspecteur de l'enseignement primaire, rue Béranger, 21, Périgueux, présenté par MM. Aubisse et Maubourguet ;

M. Roger RIVIÈRE, Busseroles, présenté par M^{me} de Loménie et M. l'abbé Farnier.

La séance est levée à 15 heures 15.

Le Vice-Président
chargé des fonctions de Secrétaire général,
J. MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

Séance du jeudi 2 mai 1935.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 heures 30, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : M^{lles} Emilie et Irène Faure ; MM. Aublant, Bellineau, Bourgon, Dannery, Fernand Dupuy, Marchadier, Maubourguet, Louis Mercier, Rapin, le chanoine J. Roux, Secret, Ségalen.

Se font excuser : MM. Duboscq, Fournier de Laurière et le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Flamant et Rapin, récemment élus membres titulaires, ont adressé à M. le Président leurs remerciements.

La Société a reçu une triple invitation :

De la Société des Etudes de Comminges, aux fêtes de son Cinquantenaire, qui seront célébrées à Saint-Gaudens le 23 juin ;

De la Fédération des Sociétés Savantes du Centre, au Congrès qui se tiendra à Limoges les 9 et 10 juin ;

De la Société royale d'archéologie de Bruxelles, au 30^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui se réunira à Bruxelles du 28 juillet au 3 août.

M. le Président tient le programme de ces diverses assemblées à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

M. LE PRÉSIDENT passe en revue les périodiques adressés à la bibliothèque. Les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux* (tome 50, 1933) annoncent le décès de notre ancien président, M. le marquis de Fayolle. On y trouve aussi (tome 46, 1929) la description par Sidoine

Apollinaire d'une villa gallo-romaine de Bourg-sur-Gironde. Dans la *Revue de Folklore français* (janvier-février 1935), on lira un article du chanoine Sol sur les *Remèdes d'autrefois dans le département du Lot. Le Périgourdin de Bordeaux*, du mois d'avril, donne une étude de M. Miremont sur l'abbé Guillaume-Joseph Chaminade, dont la cause a été introduite en cour de Rome, et un article de M. Monginet sur Limeuil.

M. le chanoine J. Roux a trouvé, dans les papiers Didon, une lettre d'Henri IV au sieur de Lardimalie ; l'acte d'achat, en 1767, par le père du général Daumesnil, de la maison où devait naître le futur défenseur de Vincennes ; un décret impérial rendu le 10 septembre 1807 en faveur du sieur Theulier, maire de Thiviers, concernant la pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier. Ces pièces seront publiées dans le *Bulletin*.

En réponse à une demande de renseignements touchant les autels sculptés du XVII^e siècle, M. le Président a adressé à M^{lle} de Montessus de Ballore le prix fait pour l'autel de la Visitation par Mathieu le Pilleux à l'époque où cet artiste travaillait à l'autel des Jésuites. A ses remerciements, M^{lle} de Montessus de Ballore a ajouté les détails suivants :

« L'acte d'achat des boiseries de Périgueux... m'intéresse d'autant plus qu'il m'a éclairée sur l'origine de Mathieu le Pilleux — ou le Pilleu — que je connaissais déjà comme ayant, en 1660, exécuté un tabernacle pour l'église de Guéret. Les donateurs furent assez mécontents de le Pilleux et s'adressèrent, pour compléter l'œuvre commencée, à Pierre Perier de Limoges. Or, à cette époque, Mathieu le Pilleux habitait Limoges puisqu'il est mentionné « *maître sculpteur de Limoges* » ...C'est seulement aux environs de 1660 qu'il vint s'y installer... Si, dans vos promenades archéologiques en Dordogne, vous découvrez d'autres boiseries à bas-reliefs, je vous serai bien reconnaissante de me les signaler. »

Une demande de renseignements a également été adressée à M. le Président par le petit-fils du général Daumesnil ; il s'agit de son aïeul, l'acheteur de la maison de la rue de la Clarté.

M. le Président présente au nom de M. DUBUT un intéressant travail sur *Les prêtres réfractaires rentrés dans la com-*

mune de Villeteureix après la proclamation de la liberté des cultes en l'an III. Il communique aussi un compte-rendu par M. DE SAINT-SAUD de la plaquette où M. Gavelle a étudié *Louis de Bonneguise*. Ces articles seront publiés dans le *Bulletin*.

Il donne lecture, enfin, d'une communication de M. Guy DUBOSCO :

« Je viens de lire l'article du docteur Dusolier sur les seigneurs de Ribérac, écrit notre nouveau confrère. Cela m'a fort intéressé. En faisant ma thèse de l'Ecole des Chartes sur *Charles d'Anjou, comte du Maine*, (1414-1473), j'avais trouvé mention dans un document (Bibliothèque Nationale *ms. fr.* 6969, f. 287) de Jacques I^{er} de Pons, seigneur de Ribérac. En 1462, lorsqu'une flotte anglaise tenta d'opérer un débarquement sur la côte de l'Atlantique, Jacques de Pons collabora à la défense de la côte ; il était établi à Royan avec un nombre important d'hommes d'armes et se tenait en constant rapport avec le comte d'Angoulême, qui était à Blaye. L'alerte ne dura pas longtemps et la flotte anglaise, descendue jusqu'à l'île d'Yeu, n'osant s'aventurer plus loin, reprit la route de l'Angleterre où elle toucha au mois d'octobre.

Les héritiers de M. de Lestrade ont offert à notre bibliothèque le manuscrit d'une *Epître à la Société d'agriculture de la Dordogne*, publication du baron de Gageac. M. A. Conil nous a fait hommage d'un tirage à part du *Bulletin de la Société préhistorique française* (1934, n° 12), intitulé *Au sujet de la grotte sépulcrale de Fontanguillière*. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Des fouilles récentes faites à Vésone ont permis de constater une fois de plus avec quelle conscience M. Durand avait dressé les planches de ses fameux comptes-rendus. M. FOURNIER DE LAURIÈRE a bien voulu nous donner, sur cette question, la note que voici :

Les fouilles nécessitées par la construction d'une maison d'habitation, à l'angle des rues de Campniac et Claude-Bernard, ayant mis à découvert des constructions de l'époque gallo-romaine, M. le chanoine Roux, informé aussitôt, eut l'amabilité de me prévenir et nous nous rendîmes ensemble sur les lieux.

La pioche des terrassiers avait mis à jour un mur épais, de construction indiscutablement romaine, que nous reconnûmes comme

faisant partie de l'enceinte du Temple de Vésone. A ce mur était accolé, face à la Tour, un terre plein ayant dû supporter un dallage et constitué par un lit de mortier rouge (chaux grasse et tuiles pilées), de 0,08 à 0,10 d'épaisseur, reposant sur une couche de béton de chaux grasse et calcaire avec quelques fragments de briques concassées, de 0,17 à 0,18 d'épaisseur, d'une extrême dureté ; le tout placé sur une épaisse fondation de moellons posés en « hérisson », c'est-à-dire debout. Ce terre-plein se terminait, du côté de la tour, par un placage vertical, constitué par des dalles en pierre de Chancelade, de 0^m04 d'épaisseur, maintenues au mortier rouge par des crampons de fer forgé, procédé classique dans les constructions romaines et employé notamment pour le revêtement des piscines jumelles découvertes rue Lacalprenède (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, année 1927, page 171). Ce placage avait une hauteur de 0^m55 environ.

Après avoir situé exactement la maison en construction sur le « plan de la tour de Vésone et de son péribole », dressé par M. Ch. Durand (*Fouilles de Vésone*, compte rendu de 1908), nous reconnûmes nous trouver en présence des vestiges de la terrasse adossée aux portiques, formant à l'est l'enceinte du temple, dont il est fait mention dans le compte rendu précité (page 5).

Le dallage de cette terrasse, d'après les observations faites par M. Ch. Durand, était constitué par des dalles de marbre blanc de 0^m05 d'épaisseur, dont quelques-unes étaient encore en place lors des fouilles de 1907.

Sur un seul point, nos constatations semblaient ne pas correspondre avec celles de M. Ch. Durand. Ce dernier trouvait à la terrasse une hauteur de 0^m75 au-dessus du sol de la cour au lieu de 0^m60 (0^m55, plus l'épaisseur du dallage : 0^m05), mais cette différence s'explique parfaitement par le fait que la cour intérieure devait forcément être en pente pour permettre l'écoulement des eaux de pluie, alors que le dallage de la terrasse était horizontal ; la différence de niveau n'était donc pas la même sur toute la longueur.

Cette découverte, si elle ne présente par un caractère inédit, permet du moins de confirmer l'existence d'une terrasse de 5^m85 de largeur, recouverte d'un riche dallage, longeant les vastes portiques situés à droite et à gauche de l'entrée du temple, dont les fondations avaient été mises à jour sur d'autres points par M. Ch. Durand au cours des fouilles exécutées sous sa direction en 1907 et 1908.

M. MAUBOURGUET fait circuler *La Région illustrée*, organe régionaliste, littéraire et touristique du Vivarais, du Lyon-

nais, du Forez, du Velay et du Dauphiné (livraison de Pâques) où M. Marcel Guérin a donné sur le Sarladais un bel article remarquablement illustré.

Il fait ensuite remarquer que les *Mémoires de ma vie*, de M^{me} Paul Verlaine, récemment parus chez Flammarion, renferment quelques lignes sur Périgueux. Fuyant son mari, que l'abus de la boisson et la fréquentation d'Arthur Rimbaud ont totalement abruti — le mot n'est certes pas trop fort —, la jeune femme — elle a alors dix-neuf ans — est partie avec son père sur les routes de France : « Nous voyageâmes à petites journées, dit-elle, pour nê pas me fatiguer, jusqu'à Périgueux. Là, nous trouvâmes un hôtel confortable. La tranquillité de cette petite ville de province me plut et nous y restâmes six semaines. Ce repos absolu me rétablit. » On voudrait bien savoir quel est l'« hôtel confortable » qui donna asile à l'épouse fugitive du pauvre Lelian.

M. F. DUPUY donne communication d'un texte particulièrement précieux pour l'histoire des moulins de Périgueux :

« D'un contrat d'obligation et de convention, passé sous le sceau de l'Official du Chapitre de Périgueux, le vendredi avant la fête de saint Barnabé 1328 (11 juin) » et reçu par le notaire Guillaume de Montardit, classé sous la cote II, n^o 10, parchemin, il résulte : Qu'un droit de rachat est consenti par Eyméric de Martel, chevalier, originaire de Brive, en faveur de Raymond Laporte, bourgeois de Périgueux, pour divers biens que celui-ci avait vendus le 21 avril 1328, au prix de 2 000 livres. Ces biens comprenaient « la borie de Chamiers dans la paroisse de Saint-Eumays, la moitié par indivis du moulin d'Aiguepas près de la dite borie, une rente de 24 sols due par Raymond de Valagulho « pour l'eau et à raison de l'eau qui est ou s'écoule par le dit fleuve appelé Lisle entre le dit moulin et la pêcherie, enfin, une vigne située... »

Ainsi, il n'y a aucun doute à cet égard, le moulin d'Aiguepas n'est autre que le Moulin Neuf, nom qu'il a pu prendre à sa reconstruction, comme Barnabé qui fut détruit par une inondation en 1410.

De plus, c'est à l'établissement des premiers moulins et des premiers barrages qu'on doit attribuer la cessation de l'ancienne navigation de l'Isle vers le XIII^e siècle (V. l'acte de 1305 conservé en original à la Tour de Londres). Le pas de roi qui devait servir à la

navigation au moulin d'Aiguepas, se trouvait entre le moulin et l'extrémité du barrage, à l'endroit où se voit le pas actuel. D'ailleurs, lors des travaux de la navigation, on a trouvé les restes de ces anciennes constructions.

Il est donc certain que le Moulin Neuf, ou Moulin d'Aiguepas, est l'un des plus vieux, sinon le plus vieux des moulins de la rivière de l'Isle, et antérieur à 1566.

M. SÉGALEN rend compte du congrès de l'Association Guillaume Budé, tenu à Marseille et Nice du 23 au 27 avril. Notre confrère y représentait notre compagnie.

A la commission de l'Enseignement, le Professeur Emile Ripert, de la Faculté des Lettres d'Aix, signala la grande pitié des langues et littératures du midi de la France dans l'enseignement universitaire. A l'appui de cette communication, M. Ségalen exprima le regret que ses élèves du Périgord puissent ignorer l'œuvre de leurs compatriotes Bertrand de Born, Arnaud Daniel, Arnaud de Mareuil, etc., alors qu'ils doivent connaître la littérature des trouvères picards ou artésiens. En plein accord avec le professeur Ripert, dont les propositions premières rencontraient quelques résistances, il demanda l'adjonction à la licence d'enseignement d'un texte médiéval de langue d'oc ; il souhaita que, pour l'enseignement secondaire, les troubadours ne fussent pas systématiquement négligés, au moins dans leurs provinces natales. Après discussion, des vœux ont été adoptés à l'unanimité réclamant une place, dans les enseignements supérieur et secondaire, pour la philologie et la littérature méridionales.

M. le Président, au nom de tous, remercie M. Ségalen de son intéressante et si utile intervention.

M. MARCHADIER a vu chez M. Rigal, antiquaire au Bugue, tous les fers à osties et tous les moules à gaufres de la collection Didon. Il souhaite que la Société puisse en faire l'acquisition. Il ajoute que, dans la séance d'octobre dernier, il a présenté deux fers à osties intéressants, au nom de M. Rigal. Celui-ci a informé notre confrère qu'il les offrait au Musée du Périgord. Des remerciements lui sont adressés.

L'excursion préparée par MM. Marchadier et Secondat est fixée au jeudi 13 juin. On visitera le dolmen de Saint-Chamassy, l'ancienne forteresse anglaise de Castelréal, l'église d'Urval, la bastide de Monpazier. Après le déjeuner, pris à Monpazier, on verra l'allée couverte de Marsalès, le cromleck de Pierregude, l'église de Saint-Avit-Sénieur et celle de Cadouin. Chacun de ces monuments fera l'objet d'une présentation par l'un des membres de la Société ; un article publié dans le 4^e fascicule du *Bulletin* rendra compte de l'excursion.

Le dernier jeudi de mai tombant le jour de l'Ascension, l'assemblée générale sera, par exception, reportée cette année au jeudi 6 juin.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le médecin-général **GRENIER DE CARDENAL**, directeur du Service de Santé de la 18^e Région, Rue de Saint-Genès, 98, Bordeaux, présenté par MM. le docteur Balard et l'abbé Jarry ;

M. Jean **BOURDICHON**, officier d'académie, négociant à Montignac, présenté par MM. Léon Laval et le D^r Mazel.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Vice-Président
chargé des fonctions de Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

STATION PRÉHISTORIQUE DE PLEIN AIR
DE BOREDON

(COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN)

1. **La station.** — Le hameau de Boredon (commune de Saint-Cyprien) se trouve sur le plateau, au nord-est de Saint-Cyprien, près de la route du Bugue à Sarlat, à cinq cents mètres environ du bourg de Meyrals. La station est à 115 mètres au-dessus de la Dordogne, au fond d'un petit vallon qui descend vers cette rivière. Elle s'étend sur une surface de 1^{ha} 1/2, au bas d'une pente douce exposée au sud-ouest. Le croquis joint au texte nous évitera une longue description :

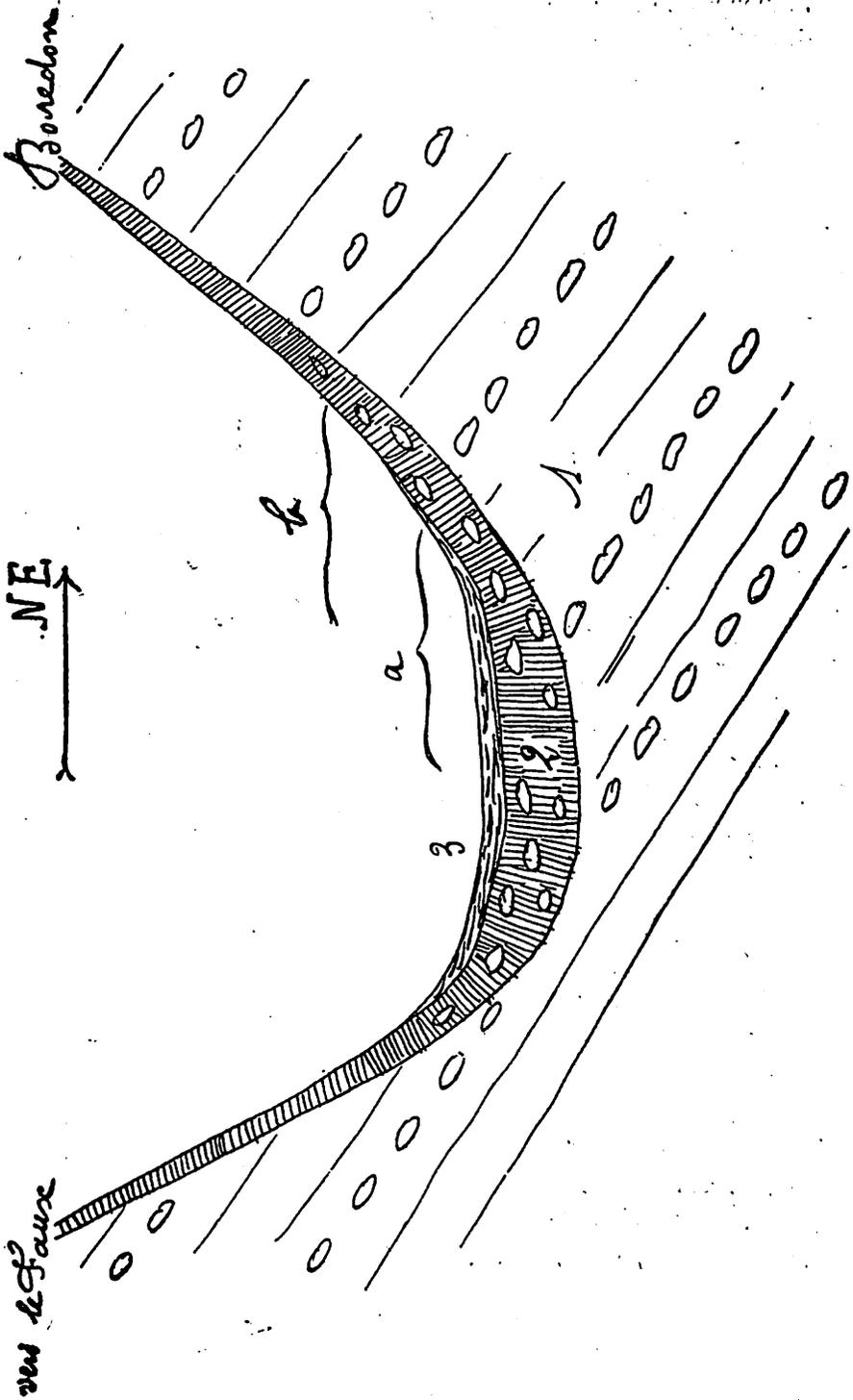
1. — Marnes blanches à lits de rognons de silex noir, âge probablement santonien ? (néo-crétacé).

2. — Terre argileuse et calcaire, rougeâtre au fond, brune en surface avec des morceaux de calcaire et des rognons de silex locaux ainsi que des grès bruns originaires du Plateau Central, âge pliocène.

3. — Terre remaniée par les ruissellements et les labours,
a) position actuelle de la station.

b) position primitive de la station, les ruissellements et les travaux agricoles ayant fait glisser les terres et les objets qu'elles renfermaient. Les sources les plus proches sont à une centaine de mètres ; mais, au début du quaternaire, il pouvait y avoir des points d'eau plus près, car le niveau de base (vallée de la Dordogne) était plus haut qu'aujourd'hui, et les petits ruisselets qui naissent au fond de la vallée pouvaient autrefois jaillir plus haut ; ils se seraient infiltrés depuis pour poursuivre dans le sous-sol perméable leur profil d'équilibre.

La couche 2 ne renferme aucun silex taillé. Les objets préhistoriques gisaient tous dans la couche remaniée 3. Ces formations étant pliocènes, les labours ont eu pour résultat d'enterrer (et non d'exhumer) des objets préhistoriques qui sont restés fort longtemps à leur surface, soumis à toutes les



STATION DE BOREDON (description dans le texte)

influences de l'air, de la lumière, de la chaleur et du froid, des ruissellements et des acides du sol et des plantes.

II. Classification des industries recueillies. — Ces multiples influences ont dégradé les objets préhistoriques. Nous avons été frappés par la diversité des degrés d'altération. Le sol est le même sur toute la station. Une seule variété de silex a été employée (celle qui git dans le sous-sol). Les différences d'altération ne peuvent être dues qu'au temps. Si un objet préhistorique est plus endommagé qu'un autre par ces actions naturelles, c'est qu'il est resté plus longtemps sur le même sol, soumis aux mêmes actions, c'est qu'il est plus ancien. Des constatations du même genre faites sur les plateaux de Saint-Cyprien et de Meyrals nous ont conduits à classer les objets préhistoriques recueillis sur ces lieux, de la façon suivante :

SÉRIE I. — Silex en général profondément altéré. Patine blanche mate. Surface happant à la langue.

Section 1. — Surface très altérée, s'écaillant par endroits, happant beaucoup et faisant parfois effervescence avec Hcl, Clactonien-Tayacien.

Section 2. — Surface mate, rude, happant moyennement. Pas d'effervescence. Moustérien archaïque ? Tayacien.

Section 3. — Mêmes caractères que la section 2, mais atténués. Tayacien, Acheuléen.

SÉRIE II. — Altération superficielle. Patine blanche. Surface lisse et ne happant pas.

Section 1. — Patine très blanche. Acheuléen, Moustérien de tradition ancien (type Combe-Capelle sup^r). Vieux Moustérien, Tayacien évolué, Levalloisien.

Section 2. — Patine blanche légèrement bleutée. Micoquien Moustérien de tradition type Combe-Capelle, Levalloisien, Tayacien ?

SÉRIE III. — Altération très superficielle. Patine bleutée. Surface lisse. Micoquien, Levalloisien, Moustérien typique.

SÉRIE IV. — Altération à peine sensible. Patine noire voilée. Moustérien de tradition acheuléenne récent (type Moustier, la Rochette, etc...). Tayacien dégénéré.

SÉRIE V. — Altération nulle. Pas de patine. Surface lustrée. Néolithique.

Si nous considérons : 1° Que le Moustérien typique, série III, est Würmien et qu'il a été, ainsi que les séries IV et V, très peu maltraité par les gelées; 2° Que la série II et surtout la série I sont très abimées par les gelées, (ces gelées sont donc antérieures au Würm), nous serons amenés aux conclusions suivantes :

Pré-Riss et Riss : séries I et II 1.

Riss-Würm : série II 2 et peut-être une partie de la série III.

Würm : séries III et IV.

Post-Würm : série V.

Les objets recueillis à Boredon se répartissent ainsi dans notre classification :

Premier horizon : série I, section 1, Pré-Riss.

Second horizon : série I, section 2, Pré-Riss.

Troisième horizon : série II, section 2, Riss-Würm.

Quatrième horizon : séries III et IV, Würm (pièces peu nombreuses).

Cinquième horizon : série V, Post-Würm.

Cette classification ne peut avoir la rigueur d'une stratigraphie et elle est strictement locale. Elle n'est pas en contradiction avec la stratigraphie des gisements de grottes ou d'alluvions. Elle introduit un sérieux élément d'ordre dans des industries réputées inclassables. De nombreux préhistoriens, voire des plus éminents, qui ont bien voulu nous faire l'honneur de vérifier nos travaux ont été frappés par la simplicité du procédé et les résultats obtenus. Nous devons ajouter pour être juste que des préhistoriens avaient déjà classé des industries d'après la diversité de l'altération¹ et leur mode différent de répartition (Breuil-Reygasse, etc.). Enfin, nous avons déjà publié quelques études sur ce sujet, particulièrement dans le Bulletin de la Société préhistorique Française.

(1) Note : Cette classification n'est réellement possible que si le sol et le silex sont homogènes, ce qui est le cas.

III. Analyse du matériel lithique. — Objets représentés en 1/2 grandeur nature.

PREMIER HORIZON. — Planche I. — a) *Nucléi*. Dans la proportion de 1/4. Le n° 1 est globuleux. Certains ont été,

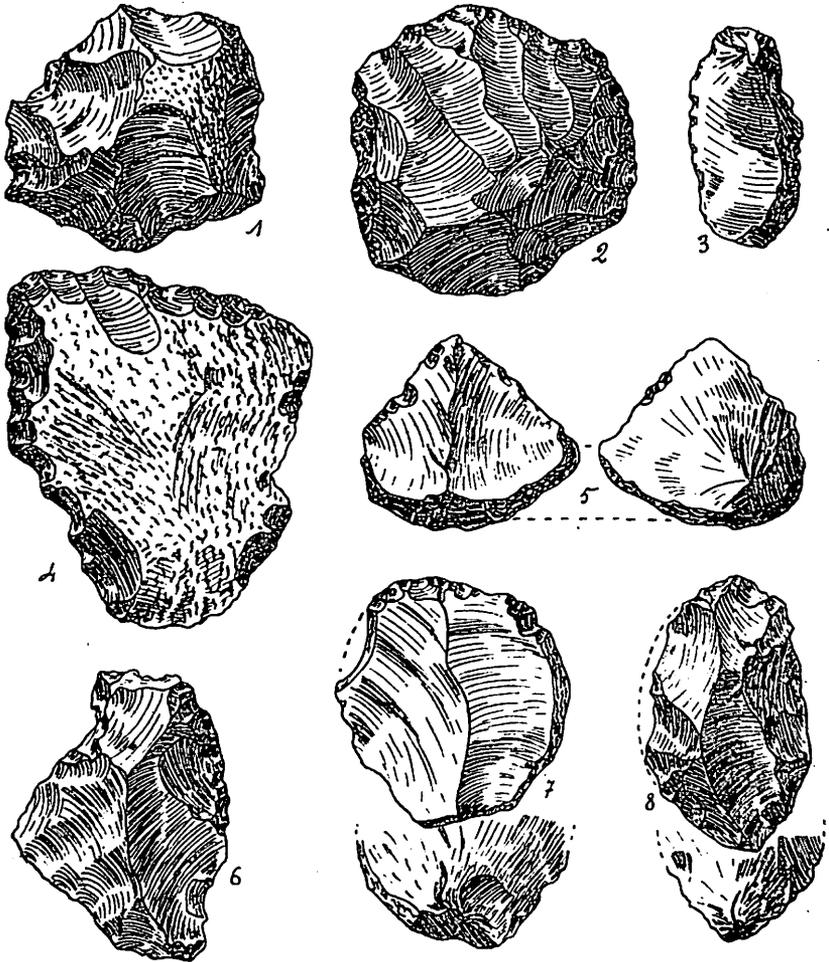


Planche I

semble-t-il, utilisés comme rabots, hachoirs, etc. Quelques-uns sont préparés. Ils sont le plus souvent petits.

b) *Bifaces*. — Le n° 2 est un beau disque.

c) *Eclats*. — Proportion de 3/4 environ. Généralement épais et de formes tourmentées. Plutôt de petite dimension. Rares retouches secondaires. Retouches courtes. Industrie taillée et retouchée à la pierre. Plans de frappe généralement lisses. Les plans de frappe très obliques sont assez peu nombreux et les bulbes sont en général moins détourés que ceux du Clactonien anglais. Nous sommes en présence d'un débitage voisin du Clactonien, mais moins violent, peut-être à cause de la petitesse des rognons de silix de nos régions ¹. Les éclats, le plus souvent utilisés, peuvent se rattacher aux formes suivantes : Racloirs sur le sommet de larges éclats de cortex (fig. 4); pointes triangulaires, courtes, à base épaisse (fig. 5); couteaux à dos formés par un éclat d'avivage de nucléus (fig. 3); éclats dissymétriques à bord tranchant (le n° 6 se rapproche de ce type; nous en avons de plus nettement dissymétriques); ces éclats pourraient bien être les ancêtres des pointes récurrentes et des couteaux à dos moustériens, éclats réguliers (fig. 8); le n° 7 est un éclat à dépecer avec dos de cortex. Nous rattachons cette industrie au cycle Clactonien.

SECOND HORIZON. — Planche II. — Cette industrie a une grande analogie avec celle de l'horizon précédent. Nucléi plus rares. Un coup de poing cordiforme acheuléen. Un disque (fig. 10). Les éclats nombreux sont plus légers et mieux retouchés. Le débitage levalloisien (plan de frappe préparé à facettes) se développe nettement. Le n° 9 est un couteau à dos de cortex (remarquer son plan de frappe clactonien avec de légères retouches faites après le débitage). Le n° 11 est une pointe détachée d'un nucléus préparé. Les n°s 12 et 13 sont des prototypes du racloir moustérien. Nous considérons cette industrie comme un Clactonien évolué ou

(1) On sait que les Clactoniens élevaient les blocs de silix (nucléi) au-dessus de leur tête, puis les heurtaient violemment sur d'autres blocs, posés sur le sol, pour obtenir des éclats (Breuil). Les petits rognons du silix local ne se prêtent guère à un pareil procédé de taille.

un Tayacien inférieur, à peine séparé de sa souche clactonienne.

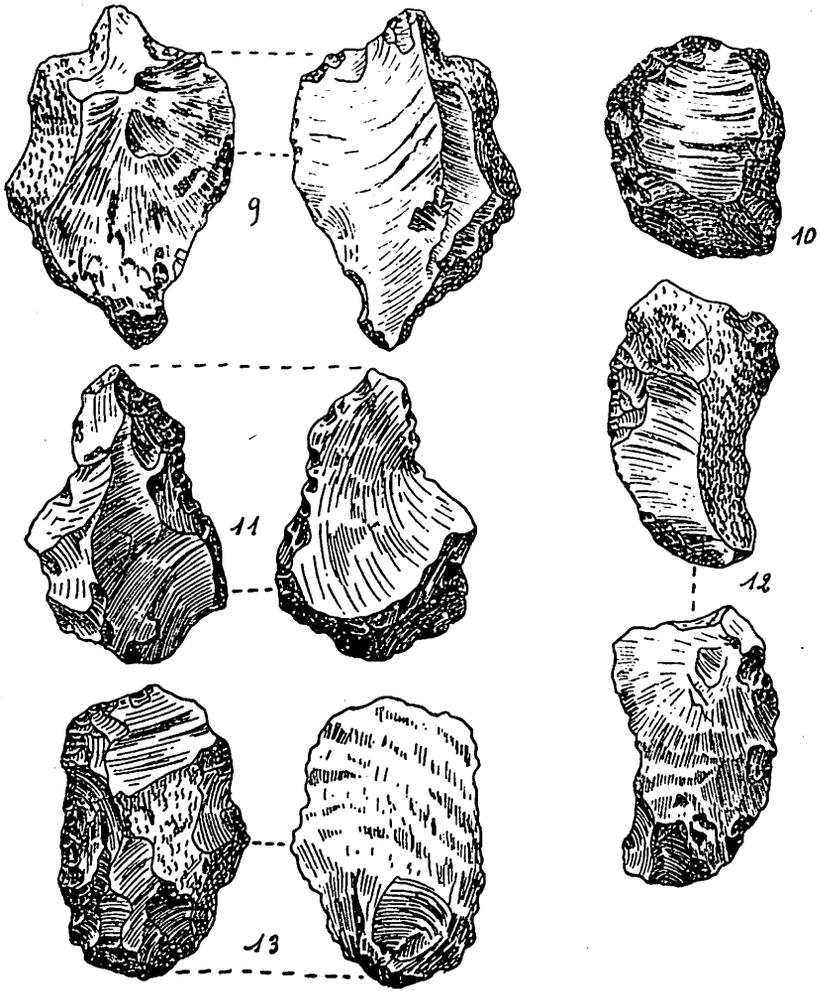


Planche II

TROISIÈME HORIZON. — Planche III, nos 14 à 17. — Nucléi préparés, ronds (fig. 14) ou allongés. Eclats légers, très variables de formes. Débitage levalloisien bien représenté. Le n° 15 est une façon de grattoirs, le n° 16 un éclat-pointe, le n° 17 un racloir. Il a été trouvé aux abords de la station

un biface très plat et allongé s'apparentant au Micoquien:
Nous sommes sans doute en présence d'industrie Tayacienne.

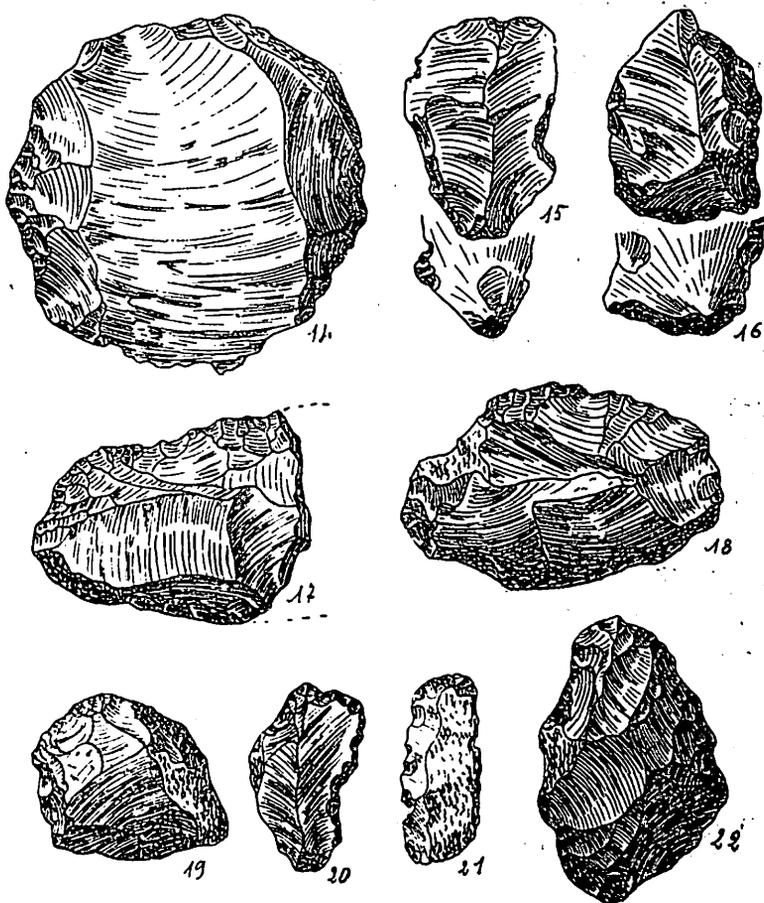


Planche III

QUATRIÈME HORIZON. — Rares outils se classant dans les séries III et IV. Le n° 18 est un racloir. Industrie insuffisamment caractérisée.

CINQUIÈME HORIZON. — Planche III, nos 19 à 22. — Nombreux nucléi globuleux assez souvent utilisés (environ 1/3 des outils). Un pic. Deux coups de poing d'une technique assez différente de celle des coups de poing paléolithiques

(fig. 22), assez nombreux éclats épais, à plan de frappe clactonien. Tranchet grossier sur large éclat. Grattoir rond épais (fig. 19). Grattoirs sur lame (fig. 20 et 21). Fragments de haches polies en roches étrangères. Industrie apparentée au Campignien inférieur. Outillage abondant¹.

*
* *

Conclusions. — En résumé, l'examen de la morphologie et surtout de l'altération des objets préhistoriques recueillis à Boredon, nous a permis d'arriver aux conclusions suivantes : La station a été occupée pour la première fois avant une grande glaciation antérieure au Würm, sans doute avant le Riss, par des populations ayant une industrie fruste, à éclats utilisés, d'abord clactonienne (1^{er} horizon) puis clactonienne évoluée ou tayacienne ancienne (2^o horizon). A l'interglaciaire Riss-Würm la station a été réoccupée par les Tayaciens (3^o horizon) puis peu après abandonnée. Ce n'est qu'après la dernière glaciation que des peuplades campigniennes ou voisines des Campigniens (5^o horizon) vinrent s'installer à Boredon, en nombre assez important, si l'on en croit la quantité d'objets laissés par eux.

S. BLANC et M. BOURGON.

(1) D'après le Commandant Octobon, cette industrie est de technique paléolithique classique ; elle est cependant néolithique.

TOPONYMIE PÉRIGOURDINE

I. — BODICA

Bodica, par la terminaison *-ica* avec *i* long, ressemble aux mots *artica* ¹ et *garrica* ². Ils sont tous les trois largement représentés dans la toponymie du Périgord. On est d'accord pour attribuer une origine ibère aux deux derniers ; mais, parce que *bodica* a tout comme *artica* le sens de terrain en friche, peut-être serait-il sage de penser que ce nom appartient à une langue différente. C'est ainsi que le gaulois *cassanos*, chène, semble préceltique à plusieurs par rapport à *dervos* qui a la même signification. *Cassanos* ne serait donc pas de la même langue que *dervos*. Toujours est-il que ces mots en *-ica* sont prélatins.

Bodica est la racine des noms de lieux tels que *La Bouège*, *Las Bouygeas*, *Les Bouyges*, *La Bouygue*, et probablement *La Bougie*, taillis à Saint-Jory-Las-Bloux. Ajoutons *La Bouyquette*, *Bouygys*, *Bouyjoux* et, sans doute, *Le Bouyou*, *Les Bouyoux*.

Dans le midi, *Bouège* n'est pas cristallisé comme toponyme, mais employé encore comme nom commun pour désigner une terre inculte.

II. — CELTIQUE BROGA

L'ancien provençal *broca*, bord, lisière d'un champ broussailleux, talus inculte qui sépare deux champs, est devenu *bro*, *brouo*, *abro*, *obro*, etc. ³. Toutes ces formes remontent au gaulois *broga*, attesté par un skoliaste de Juvénal ⁴.

Nombreux sont, à la limite d'oc et d'oïl, les toponymes *La Broue*, d'où le dérivé *Brouage* près de Rochefort.

(1) *Artica*, friche : en Périgord, *Artic*, *Artigue*, *Artige* et dérivés.

(2) *Garrica*, chène garric : en Dordogne, *Garric*, *Garrigue*, *Jarric*, *Jarrige*, etc.

(3) D'où les patronymes : *Bro*, *Labro*, *Labroue*.

(4) Ideo dicti Allobrogae quoniam *brogae* Galli agrum dicunt, *alla* autem aliud, Les Allobroges étaient les gens venus d'un autre pays.

En Périgord, *Labro*, hameau à La Roque-Gajac est certainement un représentant de *broga*¹. De même *Broux*², hameau à Eyliac, et *Brou-du-Lac*, lieu dit à Saint-Cyprien.

Je crois qu'*Obra*, à Belvez, texte de 1462 que de Gourgues cite avec un point d'interrogation, est tout bonnement la même forme qu'*obro* mentionné ci-dessus.

Enfin il se pourrait que *Les Abrams*, à Brantôme, et *Lebourg d'Abren*, à Saint-Pierre-d'Eyraud, fussent des dérivés d'*abro*. Je ne l'affirme point.

III. — LATIN *SUTOR*

Les toponymes modernes, et assez fréquents, tels que *Le Cordonnier*, *La Cordonnerie*, avaient jadis des équivalents formés sur le latin *sutor*, en français *sueur*, d'où le nom de famille *Lesueur*, et en provençal *sudor*, *sudour* : ces deux derniers mots dérivent de l'accusatif *sutorem*.

A ces formes il faut, à mon avis, ajouter celle de *sudre* que l'on rencontre en Limousin, Gironde, Aveyron, etc., comme toponyme ou patronyme. C'est le nominatif, cas-sujet, *sutor*, avec accent sur la première syllabe, tandis que l'accusatif, cas-régime, *sutorem*, porte l'accent sur la seconde syllabe³.

L'on considérera donc *Sudor*, à Trélissac, mentionné en 1364, comme le représentant de *sutorem* et désignant la demeure d'un cordonnier ou de la famille Cordonnier.

Quant aux 19 *La Sudrie* de la Dordogne, ce sont des noms de lieux, formés avec le suffixe *-ie* sur le cas-sujet *sudre*.

IV. — IBÈRE *TOJU*, *TOJA*

Cette racine, restituée il y a trente-deux ans par M. Bourciez, se retrouve dans l'espagnol *lojo*, genêt sauvage, et dans le béarnais *toye* ou *touye*, ajoncs, fougère, d'où le terme si connu *touyaa*, déjà *toiar* au XI^e siècle, avec le sens d'endroits clos où croissent des ajoncs.

(1) Les *Labro*, anciennement *La Broca*, abondent dans le Cantal.

(2) *Brou* n'est pas à confondre avec *Le Bru*, *Le Bruc*, de *bruca*, bruyère.

(3) Se rappeler les cas-sujets : ancêtre, chantre, pâtre, peintre, prêtre, à côté des cas-régimes : ancesseur (patronyme Lancesseur), chanteur, pasteur, anciennement peinteur, et provoire (en Poitou prévoire).

En Périgord *loju* est représenté par *Les Toyaux*, friche et futaie à Valeuil.

En Poitou *toja* devait aboutir à *tuie*. En effet une maison rurale à Cernay, canton de Lençloître, porte le nom de *La Tuie*.

V. — GRIGNOL

M. Jouanel ¹ a raison pour Grignols ² de rejeter l'étymologie *gri niou*. La forme latine *Granolium* et surtout celles de la langue vulgaire *Granol* 1072, *Grainol* 1099, *Granolh* dans B. de Born, s'y apposent sans conteste. D'autre part, l'explication par le vocable du dieu gaulois *Grannus* reste isolée. Il apparaît plus sûr de songer au latin dont plusieurs noms communs tels que *arcus*, *bucus*, *spina*, etc., combinés avec le suffixe *-oialum*, sont devenus *Arcueil*, Seine; *Buxeuil*³, Aube, Indre, Vienne; *Epineuil*, Charente, Cher, Yonne. La forme médiévale *Granolh*, qui est celle de *Grignols* dans la Gironde, et probablement aussi celle du *Grignol* charentais, doit contenir le mot latin *granum*, grain. De ce radical, muni du suffixe *-ica*, est sorti le bas-latin *granica*, qui a fait *grange*, et qui est si répandu.

Granoialum signifie les granges. La formation de ce composé doit remonter à l'époque mérovingienne, alors que le suffixe *-oialum* avait perdu sa signification originelle de clairière, prenait simplement le sens d'un collectif tel que *-etum*⁴, et tendait à s'accoler, pour les étoffer, surtout aux noms latins de deux syllabes, devenus monosyllabiques par la chute de la voyelle finale vers le huitième siècle.

On peut rattacher à *Granolium* : *Gragnoulet*, Tarn-et-Garonne, et *Gragnolet*, Isère.

Dans la Dordogne *Granum* entre dans la formation des toponymes suivants : quatre *La Granie*, dont l'un d'après de Gourgues serait un hameau de Grignols; six *La Grenie* et probablement *La Grigne*, hameau de Thonac.

(1) *Bulletin de la Société hist. et arch. du Périgord* 1933, p. 216.

(2) On devrait écrire : *Grignol*, sans s.

(3) Dont *Busseroles*, Dordogne, est un diminutif.

(4) Comparez *carpinetum*, lieu planté de charmes, qui devient en Périgord *Charpenet*, à Châlagnac.

Graignes, Manche, paraît être le même nom que *La Granie*. Comparez aussi, quoiqu'avec des suffixes différents : *Gragnile*, Alpes-Maritimes ; *Granague*, Haute-Garonne.

Mais je ne pense pas qu'il soit possible, comme le font Kaspers et Skok, de tirer Grignols du gentilice latin *Granius*, dérivé lui aussi de *granum*. Ce gentilice, combiné avec *acum* devient : *Granay*, *Grenay*, *Grenez*¹, *Grignac*, *Grigney*, *Grigné*. Avec le suffixe *onem* : *Grignon* ; avec *anum* : *Grignan*.

Grignols serait plutôt un nom commun devenu toponyme.

VI. — BERGERAC, RIBÉRAC

Le regretté Camille Jullian écrivait en 1927 dans la *Revue des Etudes Anciennes*² ces quelques lignes qui m'ont toujours paru remarquables et suggestives :

« Les noms en *-ac* dans le Centre-Ouest ont toujours préoccupé les érudits... parce qu'un certain nombre de ces noms saintongeais ou périgourdiens en *-ac* ne paraissent pas, du moins à première vue, renfermer dans leurs radicaux des noms de personnes gallo-romains : Jarnac, Cognac, Jonzac, Bergerac, Ribérac, etc., annoncent difficilement des noms de propriétaires, ce qui a déterminé quelques érudits à voir dans ces radicaux, en dépit de la terminaison en *-ac*, des mots désignant quelque détail topographique »³.

Depuis que j'ai lu cette page de la *Revue* je ne puis m'ôter de l'esprit que Bergerac et Ribérac soient autre chose qu'une *bergerie* et une *rivière* : entendez ce dernier nom au sens de région plate, de plaine, de rive. Voici comment :

A. — BERGERAC

En 1906, Skok, dans ses *noms de lieux du sud de la France formés avec les suffixes -acum, -anum, -ascum et -uscum*⁴,

(1) Ces trois noms supposent *Granacum*, plutôt que *Graniacum*.

(2) P. 305.

(3) Qu'on veuille bien ne pas l'oublier, la majeure partie des toponymistes, spécialement M. Dauzat, admettent que les noms en *-acum* peuvent parfois être de simples *appellatifs*, c'est-à-dire désigner un accident géographique.

(4) *Die mit den suffixen -acum, -anum, -ascum, und, -uscum, gebildeten, südfranzösischen Ortsnamen.*

p. 226, a conjecturé que *Bergerac*, latinisé par lui * *Bracariacum*, serait le domaine d'un *bracarius*, fabricant de braies, tailleur.

En effet, *bracarius* se trouve dans Lampridius, historien du iv^e siècle de notre ère.

Cette étymologie a été reprise par Gröhler, en 1913¹, *origine et signification des noms de lieux de la France*, et aussi par notre confrère M. Albert de Biran, *Bulletin* 1928, p. 206.

Malgré les latinisations en *-acum*, dès le xii^e siècle, *Braiaracum* 1116, *Brajeracum* 1122, etc., et me fiant plutôt à la prononciation patoise *Brégéira*, *Bragéira*, *Bragéra*², qui permet de postuler une autre finale qu'en *-acum*³, je ne puis séparer *Bergerac*, *Brageyrack* en 1100, de *Brageyrat*, hameau à Boisseuil, ni des *Bergerat* de l'Ariège, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Je remarque que *Berbiguières*, commune du canton de Saint-Cyprien, fait en 1278 *Berbegeras*.

Je conclurais alors que *Bergerac*, comme les *Bergerat* ci-dessus nommés, et comme *Berbiguières*, doit représenter de préférence le bas-latin *berbicaria*, bergerie, qui a fait dans le Nord, par exemple dans le Pas-de-Calais, *Brébières*.

Les Brégères, à Pluviers, doivent avoir la même origine.

Enfin, si au moyen-âge les formes française et latinisées, *Brageyrack*, *Brajeracum*, ont un *a* et non pas un *é* à la première syllabe, l'*Atlas Linguistique* de Gilliéron atteste cette prononciation encore aujourd'hui sur plusieurs points du Périgord. C'est ainsi que *berger*, *bergère*, se disent *berzyé*, *berzyéro* à La Tour-Blanche, et *bertyé*, *bertyero* au Bugue ; mais *bardyé*, *bardyéro* à Saint-Pardoux-la-Rivière, et *bardzyé* *bardzyéro* à Excideuil.

Bergerac ne se serait jamais prononcé, sauf en français, avec le *c* final. La finale *acum* n'aurait existé que dans les graphies latinisées.

Bergerac serait un simple appellatif, une bergerie, *berbicaria*, d'où *berbégèra*, *bergèra*. Ce toponyme ne serait plus

(1) *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, p. 196.

(2) Obligeamment communiquée par M. Lavergne.

(3) Puisque cette prononciation fait porter l'accent tonique sur la pénultième.

isolé rentrerait dans une famille de noms de lieux bien connus ¹. Avantage appréciable qui justifierait la hardiesse nécessaire pour nier que Bergerac ait jamais été un nom terminé en *-acum*.

B. — RIBÉRAC

Gröhler, en 1913, dans l'ouvrage déjà cité, veut que Ribérac vienne d'un nom gaulois ou ligure *Riparus*, d'où *Ripariacum*, *Ribérac* ².

Skok, dans son travail de 1906 ³, avait cru que Ribérac était formé de *riparia*, rive, et du suffixe *-acum*, *ripariacum*. Il citait le diminutif *Ribeyraquet* ⁴ qu'en effet on ne doit pas séparer de Ribérac.

Merci
Ce toponyme, prononcé, m'a écrit M. Lavergne, *Rabêira* ou *Rabêra*, avec l'accent tonique sur la seconde syllabe et sans le *c* final, rappelle-assurément les nombreux *La Ribeyre* du midi, *Ribièrre*, *Ribeyrolle*. Les graphies anciennes, du XI^e et du XII^e siècles, *Ribairacum*, *Ribeirac*, semblent bien réclamer la racine *riparia*, bas-latin, qui, dans le Nord, a donné *La Rivière*. *Riparia*, ai-je dit, a le sens de plaine, rive. La topographie de Ribérac, sur les bords de la Dronne, ne contredit pas cette explication.

Ribérac serait l'ancien provençal *ribiera*, *ribeira*. Là encore, comme dans Bergerac, à l'origine, nous aurions un nom commun et sans finale en *-acum*. Ce seraient les gens du Nord qui, en mettant uniformément l'accent sur la finale, auraient induit en erreur et rapproché notre toponyme, au moins dans l'écriture, des noms en *-ac*. En tout cas la prononciation locale traditionnelle, avec accent tonique sur la seconde syllabe, se refuse absolument à une origine en *-acum* pour Ribérac.

(1) Bragayrac, commune la Haute-Garonne (*Bragerac* 1122, *Bragariaco* 1255), dont Skok fait également un **Bracariacum*, doit avoir la même origine que Bergerac et dériver de *berbicaria*.

Jé dois les formes anciennes de Bragayrac à l'obligeance de l'archiviste départemental de la Haute-Garonne.

(2) P. 220.

(3) Ouvrage cité, p. 222.

(4) Ruisseau qui se jette dans la Dronne, au Chalard.

Conclusion. — C'est bien une intuition, non surprenante chez cet historien si averti de toutes nos origines nationales, qu'avait eue Camille Jullian, en 1927, peu de temps avant d'être terrassé par le mal qui devait l'emporter. Il avait flairé la piste sur laquelle il fallait s'engager pour découvrir la racine de Bergerac et de Ribérac.

Ce ne sont point là assurément des noms de propriétaires gallo-romains. D'ailleurs, ces villes ne prétendent pas à si haute antiquité. Il semble même que nous n'ayons pas ici de finales en *-acum*.

Mais, en admettant que ces toponymes contiennent cette terminaison *-acum*¹, ce qui, après tout, resterait possible², il n'en demeure pas moins très probable que Bergerac c'est une *berbicaria*, bergerie, et Ribérac une *riparia*, rive.

LÉO FAYOLLE.

(1) Le diminutif *Ribeyraquet* ne peut sortir que d'un nom terminé en *-ac* ; mais il doit être assez tardif.

(2) En langue d'oc la finale *-ac*, prononcée *a* ou *o*, devient souvent *alone*, et l'accent remonte alors sur la pénultième.

BASES DE CHAUMIÈRES A MARFOND

COMMUNE DE PLAZAC

Sur un éperon à mi-hauteur du coteau, entre deux vallonnements, à 200 mètres au-dessus de la maison de Marfond, dans la direction sud-est, M. Imbert, propriétaire à Marfond, intrigué par un trou de rat, donnait au début de mars quelques coups de pioche et trouvait aussitôt des fragments de poterie.

Or, il n'y a là aucune trace d'habitation, aucune ruine, aucun tas de pierres ; c'est le coteau nu, inculte depuis longtemps ; il y eut autrefois une vigne dont toute trace a disparu depuis le phylloxéra, c'est une « coste rase ».

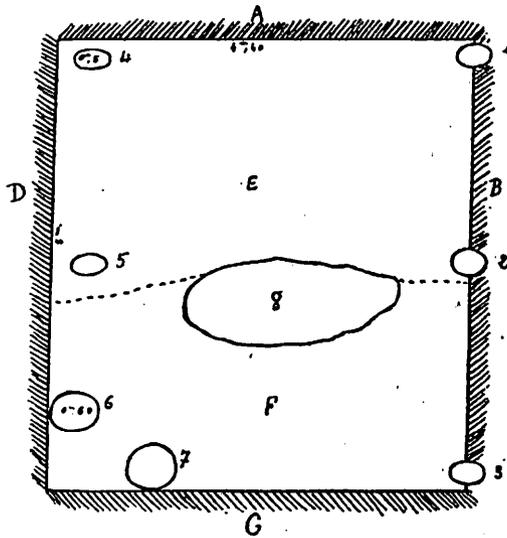
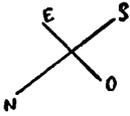
M. Imbert continue à creuser. Il trouve un mur grossièrement bâti, en dégage la base qui repose sur le roc. Il recueille des quantités de fragments de poterie, de machefer, des os, du charbon, des polissoirs, des fragments de meule ayant ensuite servi de polissoir, trois fusaiöles, dont une en plomb, etc.

Sur mes conseils et sur ceux de M. Marchadier, il dégage deux autres murs qui forment coin avec le premier, et, comme on se trouve, semble-t-il, en présence d'une base d'habitation, il cherche à en déblayer toute la surface. Cette surface est bientôt dégagée, nous livrant ses trois murs sur quatre, le quatrième, celui du bas, a disparu, ce qui s'explique facilement : s'il existait encore, il serait au niveau du sol, tandis que le mur parallèle du haut était enfoui sous une épaisseur de terre de 40^{cm}. Il fut démoli quand on cultiva le sol environnant ¹. M. Imbert, au cours de son premier sondage, a démoli une voûte sans s'en apercevoir et est descendu à 1^m20 au-dessous du sol de l'habitation. Ce sol est

(1) La continuation des fouilles nous a livré la base de ce quatrième mur sur toute sa longueur.

Etat des fouilles

Plan



- A. Mur du haut
- B. Mur de droite
- C. Mur du bas
- D. Mur de gauche
- E. Sol rocheux
- F. Sol bâti pour corriger la pente

- 1, 2 et 3. Gros dans le mur de droite
- 4 et 5. Gros près du mur de gauche
- 6. Silo près du mur de gauche
- 7. Silo près du mur du bas, où fut trouvé le vase
- 8. Voûtes démolies lors du premier sondage

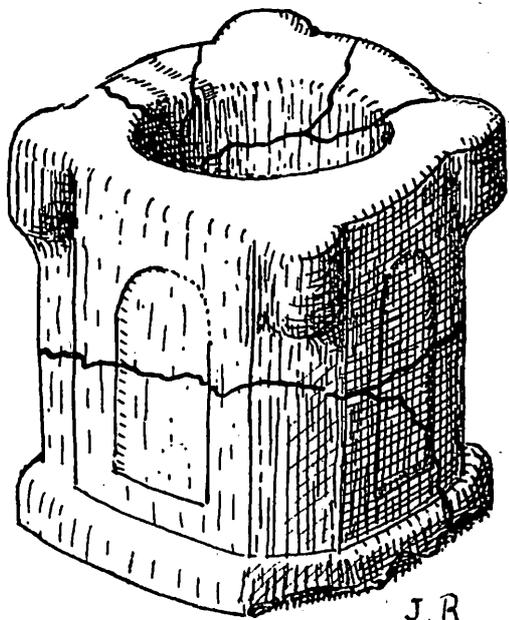
constitué, sur une moitié de la surface, vers le haut et sur le côté droit, par le rocher à nu. L'autre moitié est bâtie.

Le premier mur, perpendiculaire à l'arête du coteau, et le mur de droite sont entièrement dégagés. C'est de la maçonnerie grossière ; les pierres, liées par la terre, ne sont pas taillées, et on ne trouve ni dans les déblais, ni dans les environs, des pierres taillées ; elles ont un seul côté, celui qui est placé vers la face intérieure du mur, façonné, grossièrement dressé. Le mur de gauche s'est éboulé ou a disparu à certains endroits ; mais il en reste en place une partie importante. Le premier mur présente une ligne droite sans interruption et mesure, d'un coin à l'autre, 4^m40. Le mur de droite présente, dès l'angle, un trou ovale de 50^{cm} de grand diamètre et 50^{cm} de profondeur, creusé dans le roc. Ce trou est vertical ; on voit qu'il a été ménagé au moment de la construction du mur, qui s'arrête au bord du trou et recommence de l'autre côté. A 2 mètres, à mi-longueur du mur, on trouve le même trou ovale, de mêmes dimensions, ménagé dans les mêmes conditions, avec interruption du mur. Le second angle du mur, vers le bas, manque, et je suppose qu'il devait y avoir là un troisième trou semblable¹. Près de la base du mur de gauche, parallèle au mur de droite, mais à l'intérieur de l'habitation et non dans l'épaisseur du mur comme pour les précédents, on constate deux trous, creusés dans le roc, l'un près du premier angle, l'autre à mi-longueur du mur, et ces deux trous sont placés symétriquement par rapport aux deux trous du mur de droite. Le mur a disparu entre ces deux trous, mais il en reste en place une partie importante entre le deuxième trou et l'angle du bas.

A 4 mètres du premier angle du mur de gauche et à la base de ce mur, à l'intérieur de l'habitation, on trouve un trou circulaire de 0^m60 de diamètre. Creusant au-dessous, M. Imbert ne trouvait que des pierres transportées s'enlevant facilement. Il a ainsi dégagé une voûte circulaire de 1^m20 de diamètre, 1^m de hauteur, avec une épaisseur de voûte au

(1) Ce troisième trou est en effet aujourd'hui dégagé.

bord du trou de 0^m20. Cette voûte n'est pas taillée dans le roc, mais bâtie avec des pierres plates, calcaires, liées par un mortier blanc, peu adhérent ; les pierres ne sont pas taillées ; leur face vers l'intérieur est à peine façonnée ; la voûte est malgré cela solide et assez régulière, les parois sont blanches ; il n'y a aucune trace de fumée ni de feu. La paroi de droite de cette voûte présente un trou circulaire où une personne accroupie peut passer. Par ce trou, M. Imbert a pu vider une seconde voûte contiguë. Elle est absolument semblable à la première au point de vue forme et construction ; elle est mâconnée et non taillée dans le roc ; les pierres



et les parois sont très blanches ; mais elle est un peu plus grande. Elle est placée sur le même plan que la première et à sa droite, toujours à l'intérieur de l'habitation, et mesure 1^m60 de diamètre et 1^m20 de haut ¹. Quelques matériaux se

(1) Ces deux voûtes sont bâties en partie sous la base du mur de gauche et du mur du bas, et elles n'en compromettaient pas la solidité, puisqu'elles ne se sont jamais éboulées.

confondant avec le sol de l'habitation (grosses pierres) bouchent encore le trou circulaire de cette voûte, de 0^m60 de diamètre, trou semblable à celui de la première.

Sur le sol de cette voûte, mélangés aux pierres et à la terre qui la comblaient, M. Imbert a trouvé tous les morceaux d'un gros vase en pierre (8 morceaux). Aucun morceau ne manque, ce qui a permis de reconstituer le vase brisé. Il mesure extérieurement 25^{cm} de haut et 22^{cm} de diamètre. Il est octogonal (octogone irrégulier). Le dessus est à peu près carré, avec les quatre angles proéminents. Les quatre parois principales portent extérieurement chacune la même ornementation. Le fond, par suite d'une cassure, a 3^{cm} de plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre. Il porte tout autour une ornementation (× et ∧ ∧, ixes et chevrons. Ce vase est creux. L'ouverture supérieure, circulaire, a 16^{cm} de diamètre. La cassure a provoqué au fond un trou accidentel de 5^{cm} de diamètre¹.

A peu près au centre de l'habitation, M. Imbert paraît avoir démolì, au cours de son premier sondage, une voûte semblable aux deux précédentes, mais ne communiquant pas avec elles. Il a dégagé, en enlevant les matériaux qui l'obstruaient, une excavation d'une égale profondeur (1^m20). Les pierres enlevées sont plates et façonnées d'un côté comme celles qui forment encore les autres voûtes, et il reste, sur le côté gauche de l'excavation, quelques pierres liées par le même mortier.

Un peu à droite du centre de l'habitation, M. Imbert, au cours du premier sondage, a trouvé de nombreuses traces de charbon, deux grosses pierres en meulière rougies par le feu

(1) Ce vase a fait l'objet de plusieurs discussions à la Société historique et archéologique du Périgord. Il a été tout d'abord reconnu comme étant du XII^e ou du XIII^e siècle. On n'est pas d'accord sur sa destination : bénitier, mesure bladaire ou mortier ? Il est en grès poreux, et n'a pu, croyons-nous, servir de bénitier. Il est lourd, difficilement transportable ; ses quatre angles proéminents sont insuffisants comme moyens de préhension. Il se différencie assez nettement, nous semble-t-il, des mesures bladaires que possède le Musée du Périgord. A cause de son ornementation, nous croyons à un accessoire d'église, un mortier pour l'écrasement du blé destiné à la confection des hosties.

et une assez grande quantité de pierres calcaires-en partie décomposées par l'action de la chaleur¹.

Enfin, et j'insiste particulièrement là-dessus, M. Imbert, au cours de tous ces travaux, n'a trouvé absolument aucun débris de tuiles.

Il nous paraît évident qu'on se trouve en présence d'une base d'habitation. C'était une chaumière puisqu'on ne trouve pas de tuiles. Elle avait 4^m40 de large et 5^m environ de long. Trois piliers de la grosseur d'un arbre (0^m50 de diamètre pour les trous) soutenaient la charpente et la toiture du côté droit. Ces piliers avaient été plantés les premiers ; le mur avait été ensuite bâti dans les intervalles. Ce mur n'était pas très élevé, car sa démolition n'a laissé sur place que peu de matériaux. Il devait être formé d'entrecroisements de bois avec un remplissage de pierres, de terre, et peut-être de paille (torchis). Trois piliers semblables, placés symétriquement, étaient plantés près du mur de gauche et en dedans, soutenant pareillement la charpente. Les deux voûtes découvertes et celle du centre démolie, creusées, puis bâties pour assurer leur solidité, au-dessous du sol de la chaumière, devaient être des silos. Une pierre plate suffisait à en boucher l'entrée. Ces silos pouvaient servir de cachette et de refuge en cas de danger. Il est bon de remarquer qu'habituellement on trouve les silos en pleins champs, tandis que ceux-là étaient sous le sol même de l'habitation.

Les innombrables débris de poterie brune et de poterie rouge, provenant d'une grande quantité de vases différents, prouvent que l'habitation a été longtemps occupée. On n'y trouve cependant aucun débris d'outil en fer ni de vase en fonte. Les polissoirs (galets et débris de meules), les fusaïoles, les os, le vase en pierre brisé, proviennent, à notre avis, de l'habitation elle même. Il n'est pas possible d'imaginer qu'ils ont été transportés là.

Cette bâtisse n'est pas gauloise, sa base serait ronde. Elle ne présente aucun caractère des constructions romaines.

(1) Etait-ce là le foyer, car on ne trouve pas trace de cheminée bâtie ?

Nous croyons être en présence d'une chaumière du Moyen-Age⁴.

Mais cette chaumière n'était pas isolée. Sur le même éperon du coteau, à 10^m au-dessous de la première habitation, M. Imbert, au cours d'un sondage effectué sur nos conseils, trouve un nouveau mur. Il le dégage sur toute sa longueur (3^m). Ce mur est perpendiculaire à l'arête de l'éperon, et l'on trouve à sa gauche l'amorce d'un nouveau mur formant angle. Il s'agit sans doute d'une seconde base d'habitation. On trouve, en la déblayant, les mêmes débris de poterie que pour la première. Mais une pierre s'effondre, démasquant une cavité souterraine. MM. Imbert, Maurice et Jean Beyney en dégagent l'entrée. Cette cavité est à peu près ronde. Elle a 3^m de diamètre et 2^m de profondeur. Elle est entièrement creusée dans le roc et sa voûte est à peu près régulière. Sous l'ouverture, on constate un amas de matériaux d'un mètre d'épaisseur, avec à la base une couche de charbon de 5^{cm} d'épaisseur ; mais le fond est tout à fait dégagé et l'on voit le rocher nu qui en forme le sol. A gauche de cette salle s'ouvre un couloir presque complètement comblé de grosses pierres. En le déblayant, on trouve quelques os, des débris de poterie, et tout à fait à son extrémité, une fusaiöle en terre cuite. Ce couloir, entièrement dégagé, a 5^m de long, de 1^m à 1^m50 de large et 2^m de hauteur. Il est taillé dans le roc et non naturel ; mais ses parois sont irrégulières. Au lieu d'un simple silo, comme pour la première habitation, il a là un véritable souterrain-refuge pouvant abriter un quinzaine de personnes au moins.

Bien que les fouilles ne soient pas terminées, et il n'est guère possible de les pousser plus avant, il nous paraît possible de conclure qu'il y avait sur cet éperon de Marfond un hameau au Moyen-Age. A flanc de coteau, dominant trois vallons, à 200^m d'une source très importante, il était fort bien placé ; mais il n'a laissé aucune trace ni sur les registres de

(4) Le vase du XII^e ou XIII^e siècle confirme notre opinion.

l'état-civil, d'ailleurs postérieurs, ni sur la désignation des parcelles à la matrice cadastrale¹.

Il a disparu sans doute au moment de la construction de la maison de Marfond, bâtie plus bas pour la rapprocher de la source.

R. MARCHADIER, M. SECONDAT.

(1) De nouveaux sondages ont révélé d'autres souterrains, qui n'ont pu être dégagés entièrement, entre la maison de Marfond et la fontaine. Ce coin de la commune de Plazac cache un sous-sol vraiment mystérieux. La découverte récente de polissoirs en galets et de pointes de flèches en silex nettement néolithiques sous la base de la première chaumière, prouve l'occupation continue depuis les temps lointains de cet éperon de coteau.

LES SEIGNEURS DE RIBÉRAC

(Suite)

III — LA MAISON D'AYDIE

A — ODET (1484-1534)

L'acte par lequel Odet d'Aydie, sénéchal de Carcassonne et mari d'Anne de Pons, devint seigneur de Ribérac par donation du roi de Navarre, figure aux Archives départementales de la Dordogne sous forme de copie conforme à l'original par « mestre Le Fachu, licentié ez droitz, juge mage et lieutenant natif en la sénéchaussée de Périgort ».

Maître Le Fachu s'exprime tout d'abord ainsi :

« Savoir faisons nous avoir lu, connu, ouï, palpé et visité et fait lire et transcrire par le greffier en ladite sénéchaussée... certaines lettres originaires de don octroy fait par le très haut et puissant prince le seigneur d'Albret, comte de Périgord, à noble homme messire Oudet d'Aydie, chevalier, seigneur des terres et seigneuries de Ribérac, de Larche, de Terrasson et des Peluches¹; ensemble un original de procuration ou commission dud. seigneur d'Albret adressant à noble homme Hugue de Fayolle, seigneur du Douhet, pour mettre en possession led. Daydie desd. seigneuries... »

La donation, rédigée en langue d'oc, suit, en ces termes :

« In nomine Domini. Amen.

» Cognegude cause sée à tous coumo lou très haut et très puissant prince et seignhor Jhan, rey de Navarro, duc de Nemors, de Gaudie, de Montblan et de Ponfl et comte de Foix, seignhor de Bear, comte de Bigorre et de Rivegorce, viscomte de Castelbon, de Marsan, Gavardan, Nebosan et seignhor de Lasintat de Balange, et lou très haut et puissant seignhour Alain, seignhour de Labrit, comte de Drux et de Goure et del pays de Bret et de Périgort, viscomte de Tartas et de Limoges, captan de Busch et seignhour d'Avesne, pay daud. rey de Navarro, abla autoritat, conget, licence, permission daud. seignhour de Labrit..., a baillat... à noble home Audet Deydie, escudier... de présent sénéscal de Carcassonne et à sous hers et successors... las

(1) Epelucho.

terras places, castegt, castellanie et seigneurie de Ribérac, de Larche et des Peluches... lad. donation. retengut et grossat par metre Menanteau... notaire public à Pau, le vingt et sixiesme jor deu meix de juilh, l'an mille quatre cent octante et quatre... »

Odet d'Aydie ayant institué pour son procureur le seigneur de Bourdeille, celui-ci prit possession, en son nom, des mains de noble homme Hugues de Fayolle, seigneur de Douhet, procureur du roi de Navarre, du château « par la tradition du verouil de la grande porte dud. château de Ribérac et, après iceluy château, des chambres, salles, tours et prisons, aussy par la tradition desd. clefs desd. salles. Et fit le dit Fayolle, par vertu du pouvoir à luy donné, commandement de par le roy de Navarre. . aux nobles officiers, capitaines, juges et procureurs receveurs, prevosts et greffiers et à tous autres mouvens et habitans desd. terres et seigneuries de Ribérac et viscomté d'Espeluches, qu'ils eussent dorénavant à obeïr aud. d'Eydie. En présence de nobles hommes Jean et Guillaume de Chabans, vigiers de Siorac. » ¹

Désormais, le château de Ribérac allait avoir un seigneur à peu près résidant, car les précédents possesseurs, qu'ils fussent de Pons, de Bretagne ou d'Albret, ne l'avaient occupé que par représentant. On a vu plus haut qu'en 1461 c'est un capitaine, Petrus de la Place, qui répond à Saint-Mégrin, chargé de mission par Louis XI.

La famille d'Aydie était d'origine béarnaise. Odet était fils de Bertrand d'Aydie, écuyer, et frère plus jeune d'autre Odet d'Aydie, chevalier, comte de Comminges, seigneur de Lescun et de Castillon en Médoc, conseiller et chambellan

(1) Archives dép. de la Dordogne, *Fonas d'Aydie*, E 7.

Rien, dans ce qu'on vient de lire, ne nous renseigne sur les motifs de cette générosité du roi de Navarre, qui ne nous sont révélés que par l'inventaire de 1754-1755 du château de Ribérac, où cette donation est mentionnée dans l'inventaire du trésor sous ce titre :

N° 90. Donation faite par Jean d'Albret, roy de Navarre, à Odet d'Aydie, sénéchal de Carcassonne, de la terre et châtellenie de Ribérac, vicomté d'Espeluche, avec tous les hommages de lad. terre et autres droits seigneuriaux et feodaux en dépendant sans aucune réserve, pour les grands services de corps et de biens que ledit roy de Navarre avoit reçu dud. seigneur d'Aydie dans la guerre qu'il avoit faite pour recouvrer son royaume de Navarre et le comté de Foix.

du roi, son grand sénéchal et amiral de Guienne, qui avait figuré comme témoin à son contrat de mariage.

Comme son frère, que Louis XI se plaisait à nommer le bon sire Odet, il fut tenu en particulière estime par le roi et fut également aimé de Charles VIII et de Louis XII, qu'il servit avec le plus entier dévouement. Il joignit bientôt au titre de sénéchal de Carcassonne, celui de sénéchal de Béziers, ensuite celui de chambellan et de conseiller du roi. Après avoir commandé la compagnie de 100 lances de son frère, le comte de Comminges, il fut des batailles d'Agnadel et de Ravenne, où il était à la tête de 1.000 hommes d'infanterie. Il avait obtenu les revenus du grenier à sel de Libourne.

Quant à l'affection que lui portait le roi de Navarre, il est superflu d'y insister après la preuve qu'il lui en avait donnée et l'on demeure surpris qu'un procès entre eux soit, dès 1503, en instance devant le Parlement de Bordeaux, au sujet de la seigneurie de Ribérac, l'un se repentant de sa donation, l'autre la considérant comme bonne. Le 2 janvier 1518, le procès dure encore et le roi de Navarre insiste à nouveau pour recouvrer les terres aliénées ¹.

A quoi attribuer ce retour de sentiments ? Peut-être à ceci que la générosité d'Alain s'était surtout exercée aux dépens des biens de sa femme, sans le complet agrément de celle-ci. En effet, ne voit-on pas Jeanne de Bretagne protester, dès le 14 février 1480, contre la vente pour 4.000 écus d'or au coin du roi de France de la terre de Bourdeille à François de Bourdeille « disant que, souventes fois, elle a été sommée par ledit sire d'Albret, son mary, en faire lad. vendition, à quoy elle n'avait voulu consentir ; mais, craignant de luy

(1) Arch. dép. de la Gironde, C 4144.

Ce procès en fit naître bientôt d'autres contre les vassaux de la terre de Ribérac, qui, ne sachant plus ou affectant de ne pas savoir à qui devait aller leur hommage, s'abstenaient. Odet dut les citer en justice. Hugues de Fayolle fut condamné le 10 octobre 1508 à faire hommage pour sa terre de Saint-Martial. Le 19 août 1511, le Parlement de Bordeaux fut appelé à intervenir à son tour pour condamner les vassaux de la terre de Ribérac à faire à Odet d'Aydie hommage et dénombrement « des biens qu'ils tiennent et relèvent de lui » (*Inventaire du château de Ribérac, 1754-1755, op. cit.*)

déplaire, elle estoit contrainte de le faire, protestant de se pourvoir, elle et ses enfants, en tems et lieu... »¹

Si Jeanne de Bretagne protestait contre la vente de biens constituant une partie de sa fortune, à plus forte raison dut-elle le faire quand il s'était agi d'une donation.

Odet d'Aydie avait eu de son mariage avec Anne de Pons huit enfants : quatre fils et quatre filles : Pierre l'ainé, tué, en 1524, au siège de Pavie ; François, qui recueillit la succession ; Guy, évêque de Sarlat, mort en 1529 ; Geoffroy, chef de la branche de Guitinières, qui fut fait prisonnier au royaume de Naples, pendant la guerre d'Italie, et qui dut, pour recouvrer sa liberté, payer une rançon de 1.200 livres, que son frère François lui procura en vendant, en son nom, au seigneur de Mirambeau, sa paroisse de Saint-Simon en Saintonge² ; Françoise, mariée à François de Mortanier, seigneur d'Ozillac, en Saintonge, à laquelle « lesd. Odet et Anne de Pons balhèrent, par contract du xxiii^e de febvrier 1516, pour trois mille livres restantes de dot de lad. Françoise, trois cens livres de rente en assiette en paroisse de Saint-Yllaire, Sainct-Simon et Guittinières avec pacte de rachapt de dix ans³ » ; Madeleine, qui entra en religion et fut abbesse de Fieux ; autre Françoise, demoiselle de la chambre de la Reine, qui épousa Charles de Montferrand ; Hilaire, qui épousa Louis de Montlezun.

Le testament mutuel qu'Odet et Anne firent le 18 avril 1517, en leur château de Montfort près Sarlat « moy susdit d'Aydie, couché sur mon lit, et moy susdicte Anne de Pons assize sur un escabeau à nostre aize de nos sens » débute par les titres du testateur. Il est nommé *chevalier vicomte d'Espeluche, de Turennes, seigneur de Ribérac en Périgord, de la chastellenie de Saint-Romain, de Guytinières, Sainct-Simon de Lermont, Sainct-Hylaire du boyx et en partie de Nyeulle de Virouil en Xaintonge*⁴.

(1) Arch. dép. de la Gironde, C 4144.

(2) Arch. dép. de la Gironde. *Actes du Parlement de Bordeaux*, 13 août 1568, n° 97 bis.

(3) *Ibidem*.

(4) Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydie*, E 3.

Odet d'Aydie mourut environ le mois de mars 1534.

Il avait fondé en 1500 la collégiale de Ribérac qui devait avoir en jouissance la chapelle de son château et qui comporta au début quatre prébendes dont les titulaires auraient le devoir de prier pour les âmes de leurs fondateurs et celles de leurs descendants. Il est vraisemblable que cette fondation fut surtout faite pour remplacer les Bénédictins du prieuré du Chalard qui avaient abandonné leur maison en 1496 devant la modicité de leurs revenus¹.

Les deux époux furent enterrés dans l'église de Notre-Dame de Ribérac.

B — FRANÇOIS ET GUY (1534-1561)

François d'Aydie, vicomte de Ribérac, succéda à Odet par suite de la mort de son frère aîné Pierre, tué devant Pavie en 1524. De ses services militaires on ne sait qu'une chose, c'est qu'il était des défenseurs de Metz quand Charles-Quint en fit le siège en 1562.

Il se maria deux fois : en premières noces, le 18 juin 1524 avec Françoise de Bourdeille, fille de Jean ou Janicot, comte de Montagnier, et de Catherine Estuer, dont il n'eut pas d'enfants, et, en secondes noces, par contrat du 3 novembre 1528, signé de Sonis, notaire royal, avec Françoise de Salignac², fille de Bertrand, baron de Salignac et de Moncuq, et d'Isabeau de Talleyrand, qui lui donna quatre fils et trois filles : 1° Guy, qui succéda ; 2° Clinet, vicomte de Carlux, co-seigneur de Montagnier ; 3° Charles, seigneur de Monbazillac ; 4° François, tué à Toulouse ; 5° Françoise, qui épousa, le 31 août 1533, Augier de Pardailhan ; 6° Philippe, qui, veuve de Charles de Laval, conseiller du roi, avant le 29 août 1573³ épousa, en secondes noces, en 1577, Etienne de Gontaud, baron de Cuzorn, vicomte de Saint-Geniès ;

(1) Du même auteur : *Le prieuré du Chalard de Ribérac et Notre-Dame de Ribérac, la Collégiale et les Chanoines*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1922.

(2) Arch. dép. de la Gironde. *Arrêts du Parlement du Bordeaux*, 43 août 1566, n° 196.

(3) *Ibidem*, 29 août 1573, n° 280.

7^o Charlotte, religieuse en l'abbaye de Fieux, en Quercy, qui dut abandonner son couvent antérieurement au 29 août 1588, date du testament de Clinet ¹.

Aux terres de la seigneurie de Ribérac qui étaient l'apanage de son aîné, François avait ajouté les terres de Turenne, de Montfort, de Creysse, de Martel, etc., qui étaient sa part de l'héritage paternel et, en 1552, après la mort de Catherine Estuer, mère de sa première femme, bien qu'il n'eût aucun enfant de ce premier mariage, il recueillit, en vertu du testament de Janicot de Bourdeille, la terre de Montagrier. Il devait avoir aussi des droits sur la terre de Guitinières puisque par contrat du 13 octobre 1523 il s'engageait à vendre à son frère, l'évêque de Sarlat, « la moytié de Guittinières pour sept mille livres touttefois et quantes que led. messire Guy rendra aud. messire François sa terre de Roussillon achetée à messire Jehan de Calvimont en son vivant président en la cour ² ».

Le fils qui devait lui succéder, Guy, mourut avant lui. Il s'était marié deux fois, en premier, le 26 juillet 1543, avec Jacqueline de Montbron ³, fille d'Antoine, baron de Mortagne, et de Jeanne Lhermite dont il n'eut pas de descendance, et, après la mort de celle-ci, par contrat du 17 septembre 1551, signé Audoyne, avec Marie de Foix de Candale ⁴, fille de Gaston de Foix, comte de Candale, et de Marie d'Astarac, qui lui apporta en dot 30.000 livres tournois ⁵. De cette deuxième union il n'eut qu'un seul fils : François, deuxième du nom, que son grand-père désigna pour lui succéder par son testament du tiers jour du mois d'octobre 1560 fait au château de Ribérac.

Par ce testament il déclarait vouloir être « inhumé et ensevely en l'église de Ribérac, sépultures et enterrements de ses parents prédé-

(1) Voir plus loin.

(2) Arch. dép. de la Gironde. *Arrêts du Parlement de Bordeaux*, 13 août 1568, n° 97 bis.

(3) Arch. dép. de la Gironde. *Arrêts du Parlement de Bordeaux*, 13 août 1566, n° 196.

(4) *Ibidem*.

(5) Arch. dép. de la Dordogne. Testament de Marie de Foix de Candale. *Fonds d'Aydie*, E 4.

cesseurs trespassez, et que le jour de la sépulture de sondit corps soyent convoqués et appelés tous les prestres de ses terres de Ribérac et de Montagrier et qu'à chascun d'eux soit payé par son héritier universel trois sols tournoys et fait lumineux à la manière d'un bon chrestien... A dict le dict testateur qu'il a un nepveu (petit-fils) nommé François Daydie, filz de feu messire Guy Daydie, son filz, lequel François, son nepveu, il a institué et par ces présentes institue son héritier... ordonne que, cas advenant que led. François Daydie, son nepveu decedde en âge de pupillarité ou en autre temps tel qu'il soit sans enfans masles légitimes, il luy a substitué Clinet Daydie, filz dud. testateur, et les enfans masles dud. Clinet légitimes, voulant et déclarant que cas advenant desd. substitutions ou l'une d'icelles que tous et chascuns les biens donnés par led. testateur audit messire Guy adviennent audit Clinet... Item, le cas advenant que led. Clinet Daydie et sesd. enfans masles précédéassent audit François son dit nepveu, il luy a substitué Charles Daydie autre filz dudit testateur et ses enfans masles... »¹.

C — FRANÇOIS II (1561-1578)

La succession de François, premier du nom, fut l'objet de longues contestations, qui débutèrent presque au lendemain de sa mort, entre Marie de Foix et son beau-frère Clinet.

D'abord, au sujet de sa dot, Marie de Foix, invoquant une ancienne transaction entre elle et son beau-père, prétendait faire reconnaître ses droits sur les meubles et le château de Montagrier, ainsi que sur les acquets en cette terre faits « taut par feu Jehannicot de Bourdeille, Catherine d'Estruel, et ledit feu François, seigneur de Ribérac ».

Les parties, après avoir provoqué l'expertise conjugée de Geoffroy d'Aydie, seigneur de Guitinières, et d'Antoine de Taillefer, sieur de Mauriac, étaient tombées d'accord sur l'arbitrage de Françoise d'Aydie, dame de Montferrand, leur tante commune. Mais le procès n'avait pu être évité et le Parlement de Bordeaux avait, le 13 août 1566, rendu un arrêt aux termes duquel Marie n'avait ni complètement raison ni complètement tort².

(1) Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydie*, E 3.

(2) Arch. dép. de la Gironde, *Arrêts du Parlement de Bordeaux*, 13 août 1566, n° 195.

Plus tard, au nom de son fils mineur, Marie de Foix eut des difficultés avec tous les héritiers réunis, surtout avec sa belle-sœur Philippe qui, du temps qu'elle était veuve de Charles de Laval, la cita en revision de ses droits légitimaires. Il n'est pas dit qu'elle y gagna grand'chose, car si l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 29 août 1573 lui donna satisfaction sur certains points il la condamna à sa quote part des dettes héréditaires ¹.

François, dès qu'il avait été en âge de porter les armes, s'était attaché à la fortune du duc d'Anjou (ex-duc d'Alençon), le frère de Henri III : ce qui ne lui porta pas bonheur puisque c'est dans un duel entre « mignons » de ces deux princes qu'il trouva la mort, le 25 avril 1578, à un âge qui ne pouvait dépasser vingt-six ans aux termes de la date du mariage de sa mère (21 septembre 1551).

On connaît ce duel fameux qui appartient à la grande histoire, par la relation de Brantôme.

« Quiélus ² et d'Anraguet ³ étaient les principaux querelleurs et ce pour dames ; Ribérac et Chombert le jeune ⁴, allemand, secondaient et tierçaient Anraguet ; Maugiron ⁵ et Rivarot ⁶ secondaient et tierçaient Quiélus ; qui, tous, seconds et tiers, souffrirent à se battre plus par envie de mener les mains que par grandes inimitiez qu'ils eussent ensemble. Le combat fut très beau et l'acompara-on, lors, à celui des cuyrasses et horaces... Anraguet avoit à faire avec Quiélus, Ribérac avec Maugiron et Rivarot avec Chombert. Ils combattirent vers les rempars et porte de Saint Anthoine à trois heures du matin, en esté, de sorte qu'il n'y eut aucun qui les vist battre, que quelques trois ou quatre pauvres gens, certes chétifs tesmoingts de la valeur de ces gens de bien, qui, pourtant, en raportèrent ce qu'ils avoient vu, tellement quellement... » ⁷

(1) Arch. dép. de la Gironde, *Arrêts du Parlement de Bordeaux*, 29 août 1573, n° 280.

(2) Jacques de Lévis, comte de Caylus.

(3) Charles de Balzac d'Entraigues.

(4) Georges de Schomberg.

(5) Louis de Maugiron.

(6) Jean de Duras, seigneur de Livarot.

(7) *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, contenant les anecdotes de la cour de France sous les roys Henry II, François II, Charles IX, Henry III et IV, touchant les duels*. A Leyde, chez Jean Sambix le jeune, 1722, pp. 99 et 100

François d'Aydie, dès le premier choc, avait blessé mortellement Maugiron qui rompit ; en le poursuivant, il s'enferra sur l'épée de son adversaire. On le releva et on le transporta à l'hôtel de Guise où il mourut dans la journée après avoir pu dicter son testament.

« L'an 1578, le dimanche vingt-cinquième jour d'avril, à une heure après-midy, nous, notaires du roy, notre sire, au Châtelet de Paris, soubzignés, de la part de messire François Daydie, vicomte de Ribérac, estant au logis de monsieur le duc de Guyse, assis à Paris près de la chapelle de Bracque (sic pour Birague) avons esté mandés... lequel avons trouvé gisant en ung lit comme estant navré et blessé, touteffois sain de bon propos et entendement... »

Il s'en rapportait pour ses obsèques à la discrétion de sa mère qu'il instituait son héritière universelle¹. Marie de Foix le fit transporter et enterrer dans l'église de Ribérac. Quant à la succession à la seigneurie, elle revenait à Clinet en vertu de la substitution en sa faveur portée au testament de son père.

C'est sous Marie de Foix, pendant la minorité de son fils, que Ribérac connut le retour des plus mauvais jours de la guerre de Cent Ans à l'occasion des guerres de religion.

Une armée de calvinistes, dite l'armée des princes, parce qu'elle était « soubz l'aveu du prince de Condé et du jeune prince de Navarre »², tenait la campagne en Poitou, en 1568, et après avoir pris plusieurs villes en Poitou, Saintonge et Angoumois, s'être fait livrer la ville et le château de Blaye, alarmait Bordeaux et toute la Guienne.

Dans le même temps, d'autres chefs des religionnaires, comme on disait à l'époque, le duc d'Assier, les seigneurs de Montbron et de Mouvans levaient des troupes dans divers points du midi avec dessein de se joindre à l'armée des princes. Ces troupes composèrent l'armée des Provençaux qui, après s'être rassemblée en Rouergue, passa le Lot à Capdenac, la Dordogne à Souillac, la Vézère au Bugue, l'Isle à Saint-Astier pour se diriger vers Ribérac où était le rendez-

(1) Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydie*, E 3.

(2) *Chronique de Jean Tarde*. Paris, Oudin, 1887.

vous. Cependant, attaquée par les troupes catholiques du duc de Montpensier, au moment où elle venait de passer l'Isle, une partie de l'armée des Provençaux dut se réfugier à Mensignac où elle subit une défaite complète. Ceux qui échappèrent gagnèrent Ribérac en hâte, où les attendait le gros de l'armée, non sans dévaster à peu près tout sur leur passage. Celles des églises de la comté de Ribérac qu'ils rencontrèrent furent incendiées. Saint-Martial, Notre-Dame de Ribérac, Saint-Pierre de Faye, Sainte-Marie du Bourg-du-Bost, Saint-Saturnin de Petit-Bersac portent encore les vestiges de leur ancienne ruine et marquent les étapes de cette fuite. L'armée des Provençaux se retirait en hâte, pressée de joindre l'armée des princes. Les troupes de la religion finalement battues à Jarnac, le 13 mars 1569, l'armée des Provençaux traversa le Périgord derechef, suivant, dans sa retraite, un itinéraire peu différent du premier et les mêmes populations connurent la répétition des mêmes désastres.

Marie de Foix avait dû se réfugier au château de Montagnier. Le château de Ribérac fut pris. Dans quelle mesure eut-il à souffrir de cette occupation ? On ne sait. Cependant, il est à retenir qu'en 1573, à l'occasion du procès soutenu par Marie de Foix contre sa belle-sœur Philippe, les bâtiments venaient d'être appréciés à dix mille livres tournois et le mobilier à mille soixante livres par le sieur Jehan Alesme, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux.

A peine sorti des troubles des guerres de religion, le pays tomba dans ceux de la Ligue qui n'en étaient qu'une conséquence et le Périgord en eut, comme il convient, sa juste part, et la comté de Ribérac ne dut point être ménagée.

D — CLINET (1578-1588)

C'était un homme approchant de la cinquantaine quand la mort de son neveu fit du vicomte de Carlux et co-seigneur de Montagnier, que Clinet était, le vicomte de Ribérac. Il avait épousé, par contrat du 5 juin 1558, Sybille de Jaubert, fille de Guy de Jaubert, seigneur d'Allemans et de Marguerite de Noailles, et n'en avait pas eu d'enfants après vingt ans

d'union. Il était peu vraisemblable qu'il en eût jamais et facile de conjecturer que la substitution d'héritier jouerait, une fois de plus, à sa mort, en vertu du testament de son père.

Elle arriva en 1588. Son frère Charles, seigneur de Monbazillac, qui eût dû lui succéder, était mort avant 1584. Ce fut au fils aîné de ce dernier, Armand, qu'échut la seigneurie.

Il est probable que c'est à partir de l'avènement de Clinet, sinon plus tôt, que Marie de Foix fit du château de Montagri sa résidence coutumière.

On a vu plus haut les longs démêlés que Clinet avait eu à soutenir avec Marie de Foix. On ne lira pas sans une surprise amusée ce détail curieux jeté dans un des arrêts du Parlement de Bordeaux : « Ladicté cour condame aussi led. Clinet à remettre le calice de la chapelle de Ribérac et duquel est question entre les mains de M^{re} Pierre Dignac, chanoine dudit Ribérac, pour et aux fins d'estre icelluy calice employé aux usaiges et service divin auxquels il ha esté destiné »¹.

Clinet fit son testament, le 29 août 1588, au château de Montardit, paroisse de Brassac. Dans cette pièce après avoir exprimé la volonté d'être enseveli en l'église d'Allemans, « dans le monument de feu Guy Jaubert, escuyer, seigneur de Montardit, quand vivait son beau-père » et procédé à plusieurs legs parmi lesquels à sa femme « la terre et juridiction de Brassac en tout droit de justice, sa mesterie du Chastellard avec ses moulins, forêts et prés appelés du Bourg-du-Bost et autres quelconques biens tant de la chastellenie de Ribérac que acquets par luy faicts ez paroisses dud. Brassac, de Bourg-du-Bost, d'Allemand et Feytalen, y compris la métairie du chasteau d'Épeluche... plus le chasteau de Montardit », il déclarait instituer pour son héritier universel Armand d'Aydie, son neveu, écuyer, seigneur de Monbazillac, avec une substitution graduelle et perpétuelle en faveur des enfants et descendants mâles. Il y mettait toutefois deux conditions, la première « nourrissant, vestant et entretenant par luy honorablement dame Charlotte

(1) Arch. dép. de la Gironde. *Arrêts du Parlement de Bordeaux*, 19 août 1586, n° 196.

d'Aydie, sœur dudit testateur selon son état et qualité de la maison de Ribérac dont elle est fille », la seconde « à charge de porter le nom et armes d'Aydie » ¹.

Par un codicille fait quelques jours plus tard, il y ajoutait deux autre conditions : servir fidèlement son roi et demeurer dans la religion catholique ².

On ne retrouve plus trace de Clinet après le 2 septembre 1588 ³.

Emile DUSOLIER.

(A suivre)

(1) Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydis*, E 3.

(2) Cette recommandation ne surprend pas quand on sait que sa mère appartenait à la religion protestante.

(3) *Arrêts du Parlement de Bordeaux*.

ÉGLISE DE ROUFFIGNAC

EN SARLADAIS ¹

L'examen de son portail prévient le visiteur qu'il se trouve en présence d'un édifice religieux d'un caractère tout autre que ceux de l'École Périgourdine auxquels il est le plus accoutumé.

L'architecture en vogue dans la première moitié du xvi^e siècle se révèle dans ce portail par ses pilastres à chapiteaux, son linteau en anse de panier, son architrave, sa frise, sa corniche, enfin par un fronton au milieu duquel apparaît une niche destinée à abriter une élégante statuette dont elle est aujourd'hui dépourvue.

Dans l'encadrement de ce portail tous les motifs d'ornementation propres à la Renaissance se confondent. Les futs des pilastres sont décorés de trophées, de pièces d'armures, de candélabres, de cartouches, de bandelettes, de carquois, de dauphins, de génies ailés, de fleurettes, etc., etc.

Les chapiteaux à volutes sont enrichis de sculptures inspirées de la forme humaine; la frise contient de gracieux rinceaux et à chacune de ses extrémités un portrait est sculpté sur la terminaison des pilastres; le fronton s'orne de grands rinceaux à feuillages avec têtes de sirènes et cornes d'abondance. La niche est encadrée de petits pilastres finement sculptés et surmontée d'un dôme orné d'une coquille et couronné par une gracieuse lanterne.

Sur les médaillons des deux pilastres du portail ont lit la date de 1530. Si elle a été inscrite lors de sa restauration, effectuée aux environs de 1880, il est à croire que le sculpteur s'est borné à la rétablir ainsi qu'il a fait pour les arabesques de la décoration. Quoiqu'il en soit, cette date correspond à celle qu'après visite du monument l'archéologue est tenté de lui donner.

(1) A l'occasion d'une spirituelle et intéressante causerie archéologique sur le château de l'Herm, M. le baron de Verneilh a déjà fort judicieusement esquissé une étude de l'église de Rouffignac. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XI, pp. 312-313.)

Depuis sa construction ce portail a perdu une partie de son importance du fait de la surélévation du sol de la place qui lui fait face. Surélévation qui a enterré son soubassement d'un bon demi-mètre.

On sait que François I^{er}, qui régnait à la date de 1530, a marqué de son empreinte l'art de son temps. Chambord reflète ses aspirations fastueuses et le faire de ses artistes.

A l'architecture du règne de ce grand roi on a donné le nom de Renaissance ¹. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant lui c'était l'art du Moyen-Age et que dès son avènement et après lui c'est l'art dit classique de la Renaissance qui surgit et lui succède.

L'art du xvi^e siècle, aux dire de certains historiens clairvoyants, est une manifestation du commencement de la puissance royale et c'est à partir de cette époque que l'art cesse d'être l'expression de l'esthétique populaire.

Franchissant le seuil du portail qu'il vient d'analyser, le visiteur a la surprise de se trouver dans une église flamboyante. Tout l'intérieur de l'édifice, à l'exception du chevet, est inspiré de l'art de la fin du xv^e siècle. Cependant, l'influence de la mouluration du commencement du xvi^e siècle se révèle dans l'encorbellement de la tribune et dans les piliers du bas-côté sud.

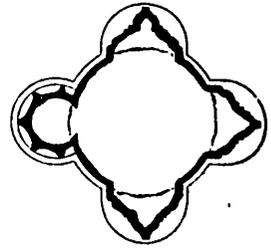
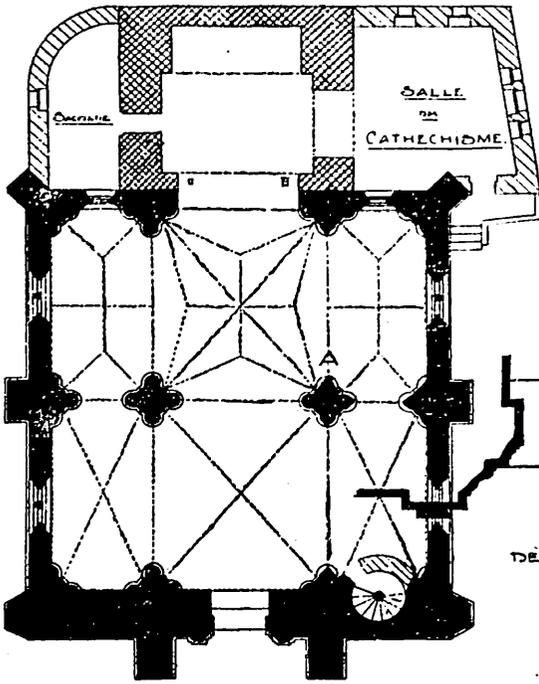
(1) La Renaissance a passé — le mot même par lequel on a qualifié cette époque suffit à l'enoncer — pour le temps où l'esprit humain s'est remis à vivre après un long sommeil. Il était naturel d'expliquer ainsi le seizième siècle du moment que l'on admettait, et tout cela allait ensemble, que le Moyen-Age avait été une longue période de ténèbres. L'histoire des idées se déroulait ainsi selon un schéma d'une grande simplicité : d'abord l'antiquité et la lumière, puis la nuit du Moyen-Age ; enfin, la Renaissance, qui est la réapparition de la lumière.

Ce schéma ne tient plus debout depuis que la vérité se fait jour sur ce que fut réellement le Moyen-Age. Après l'engouement dont le siècle dernier s'était pris pour son pittoresque, notre temps s'est mis à explorer et à reconnaître ses valeurs profondes. La légende des ténèbres médiévales n'a plus cours pour les siècles qui vont du onzième au quinzième. Le treizième siècle, notamment, apparaît maintenant comme un des plus grands et des plus lumineux de l'histoire. La zone d'ombre se trouve actuellement circonscrite dans les quatre ou cinq siècles du haut Moyen-Age, entre les invasions barbares et l'an mille. Il n'est pas sûr que cette zone ne soit réduite et éclaircie à son tour.

EGLISE DE ROUFFIGNAC

DORDOGNE

DETAIL DU PILIER A



DETAIL DE LA PORTE PRINCIPALE

PLAN DE L'EGLISE

Legende.

-  An XI^m-S.
-  XVI^m-S.
-  17^m-S.

130
131

Notre visiteur en déduit tout de suite que l'architecture gothique française était encore trop vivante et trop robuste au début du xvi^e siècle pour disparaître aussitôt. L'archéologue remarque en plus que la Renaissance, à ses débuts, a été une combinaison de deux formules plutôt que la substitution de l'une à l'autre.

Le plan de ce monument, chevet exclu, a la forme d'un rectangle d'environ 15 mètres de profondeur sur 14 de largeur dans œuvre. Il comprend une nef centrale que le chevet prolonge et deux nefs collatérales, celles-ci de moitié plus étroites que la nef principale, mais ayant, au bénéfice de l'éclairage général, une hauteur à peu près égale.

Ces trois nefs sont divisées par deux travées de voûtes et reliées par quatre grands arcs très évidés qui ne laissent substituer entre elles que l'encombrement de deux gros piliers. Ces deux gros piliers isolés, de section cruciforme, sont constitués par un noyau cylindrique de un mètre vingt centimètres de diamètre cantonné de quatre colonnes également cylindriques, mais d'un diamètre moitié plus réduit, qui sont partiellement engagées dans le cylindre central.

Ces gros piliers reçoivent, sans chapiteau, les retombées des arcs doubleaux des nefs, des grands arcs d'évidement et des arcs d'ogives.

Les contre-piliers, de forme identique, mais de demi-section, reçoivent à la fois les retombées des arcs doubleaux, des arcs formerets et des croisées d'ogives.

On remarque — sans s'expliquer la raison de ce changement d'appareillage — que les trois voûtes de la première travée des nefs sont constituées par une simple croisée d'ogives alors que les trois suivantes de la deuxième travée ont reçu un réseau de nervures d'un tracé plus compliqué et plus savant. En effet, la nef centrale a sa seconde travée de voûte avec croisée d'ogives, liernes et tiercerons comportant cinq clefs au lieu d'une unique, et les nefs collatérales chacune une voûte sexpartite à trois clefs.

Les noyaux cylindriques des piliers isolés et des contre-piliers ont leur parement simplement uni, mais ils sont cerclés environ tous les deux mètres, en hauteur, par une

Substitut

bague moulurée. Une doucine avec filets, d'un profil très réduit, faisant office de chapiteau, couronne ces cylindres.

Les colonnes cantonnées des piliers et des contre-piliers de la grande nef et du bas-côté nord sont ceinturées, de la base au faite, par cinq nervures d'un même profil, séparées les unes des autres, les contournant en spirale.

Ce décor imite, avec une régularité moins pittoresque, les multiples tiges de lierre qui serpentent autour d'un tronc d'arbre. Un bracelet mouluré, disposé sur un plan différent de celui du noyau central, rattache ou relie entre elles, tous les deux mètres aussi, les nervures rampantes.

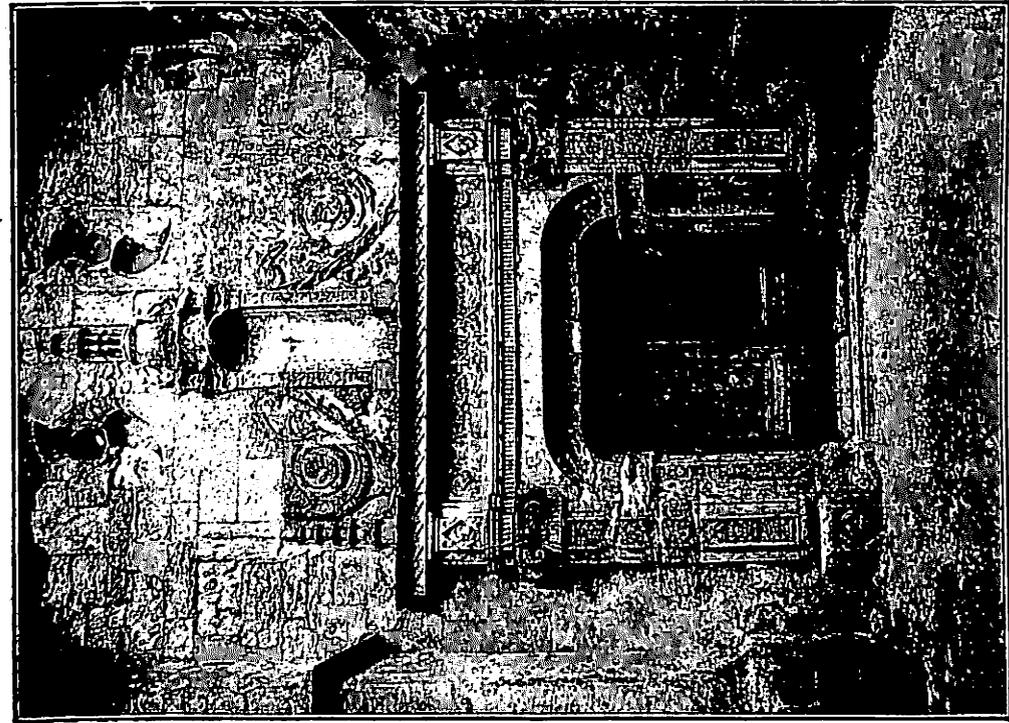
Cette surcharge décorative, aux formes tourmentées et nerveuses, assez originales pour signaler l'église de Rouffignac à l'attention des archéologues, fait grand honneur à la prodigieuse habileté des tailleurs de pierre de l'époque, mais fait ressortir aussi leur goût des complications. Sa répétition abondante donne aux colonnes un aspect par trop « mirli-tonnesque »¹.

Les colonnes du collatéral sud, au profil inspiré de l'art nouveau, sont totalement dépourvues de ces enroulements — on aimerait à en connaître la raison —. Dans tous les cas, ces colonnes n'ont rien perdu à cette simplification. Au contraire, elles y ont gagné une certaine pureté de lignes verticales qui n'est pas sans élégance.

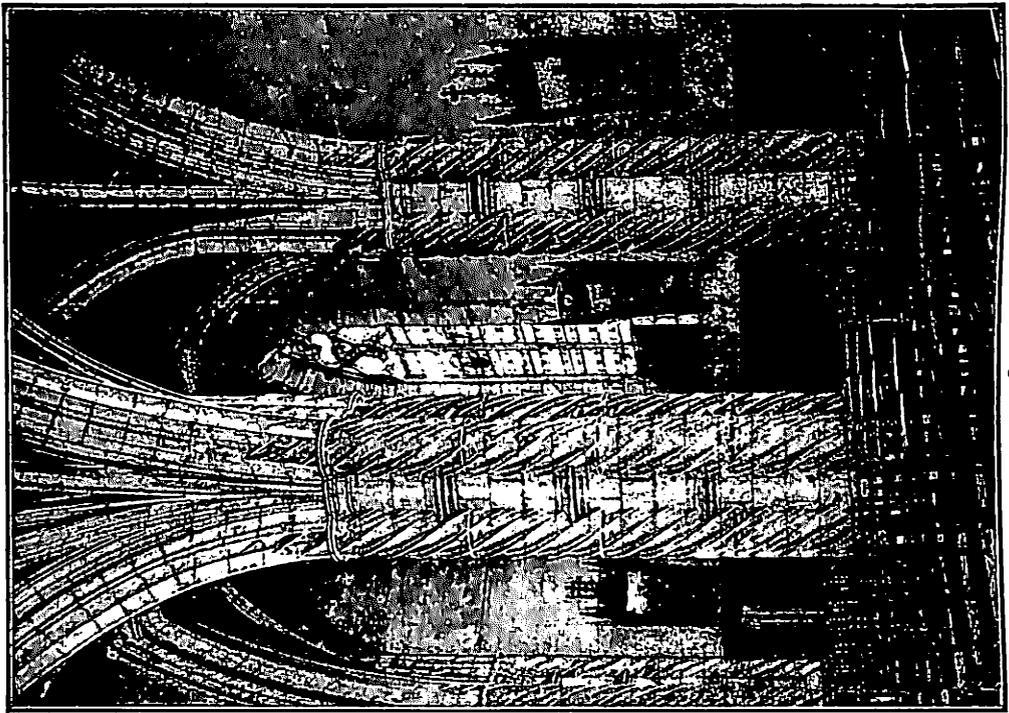
L'architecte de l'église a donné, en connaissance de cause, une grande hauteur aux nefs collatérales. D'autre part, il a allégé et libéré ses murs gouttereaux entre les piliers ou points d'appui qui supportent seuls la retombée des voûtes

(1) Dans une lettre, datée du 30 novembre 1922, adressée à M. le Curé de Rouffignac, M. E. Lefèvre-Pontalis s'exprime ainsi au sujet de l'église : «...Je vous retourne deux photos et je garde les autres pour un de mes cours d'archéologie, car vos piles à colonnettes en hélices sont exceptionnelles. Je n'en connais d'exemples qu'à Saint-Séverin de Paris, à Sainte-Croix de Provens, à l'Hôtel Fumé à Poitiers, à Saint-Marc-La-Lande (Deux-Sèvres),.. »

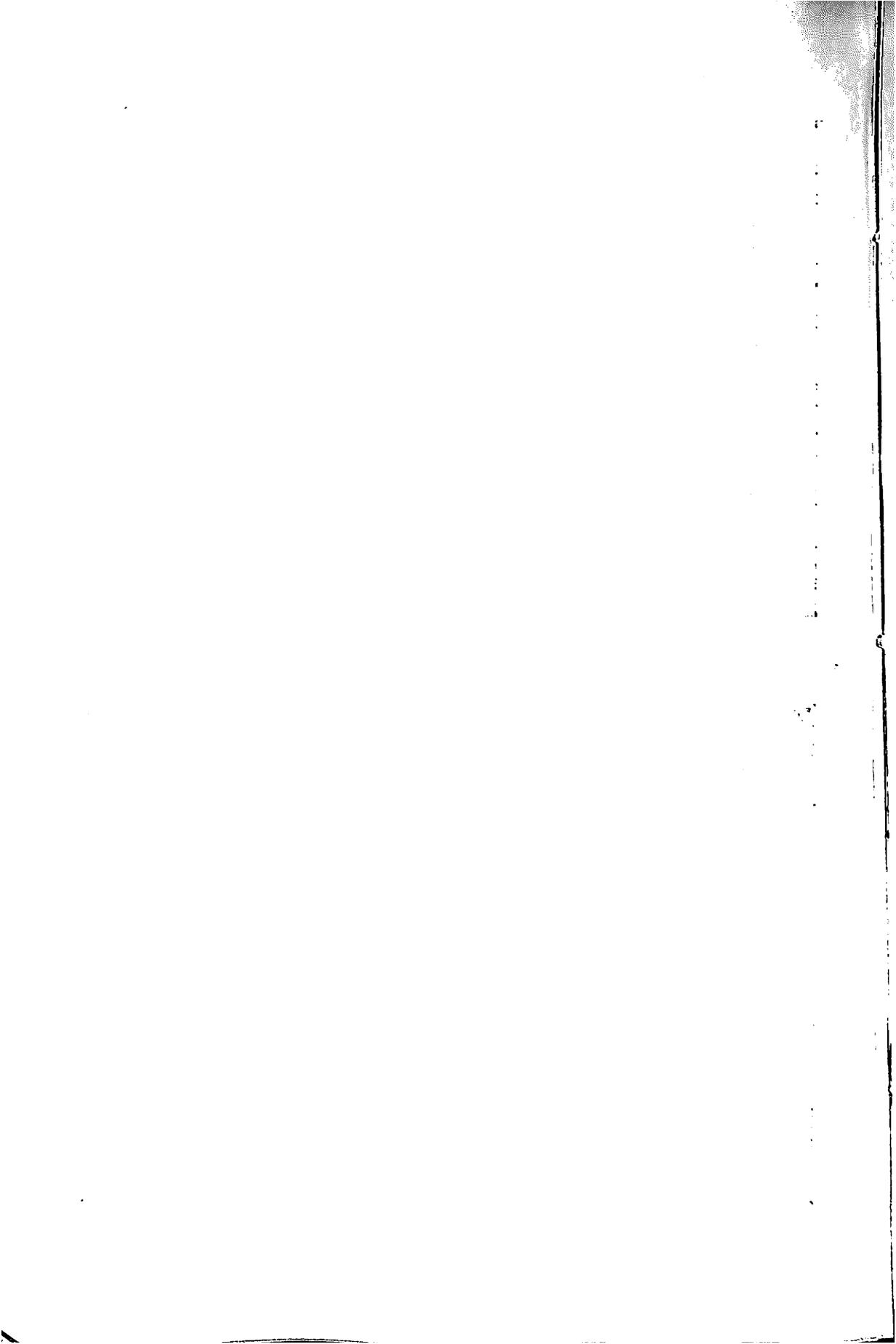
Dans l'église de Chantérac en Périgord, doublée d'une seconde nef au commencement du XVI^e siècle, on voit aussi des contre-piliers ornés de moulures en spirale. L'ancienne église paroissiale de Trélissac a également ses piliers avec ornements du même genre.



Eglise de Rouffignac (Vue du portail)



Nef centrale : bas côté Nord (Vue prise du point III)



a croisée d'ogives. Ces dispositions lui ont permis de percer dans les panneaux libres de ces murs, sous les voûtes, de larges et hautes fenêtres où pénètre en abondance la lumière et que pourraient illuminer de plus éblouissantes verrières que celles dont elles sont pourvues présentement.

Quatre grandes baies ont été ainsi aménagées dans les murs gouttereaux nord et sud, contenant dans leur sommet un curieux réseau de broderies. Deux autres, plus étroites, ont pu trouver place au fond des collatéraux, à gauche et à droite du chevet.

L'escalier à vis de la tribune, d'une bonne conception, était jadis largement ajouré; de l'intérieur de l'église on entrevoyait ses contours et son garde-corps. Sa solidité a sans doute donné des inquiétudes telles qu'on a jugé utile de murer ses ajours et sa balustrade. A cette consolidation par trop sommaire, l'escalier a perdu toute sa grâce.

Une entrée latérale a été pratiquée dans le mur gouttereau du midi, elle a trouvé sa place sous la haute fenêtre de la seconde travée. Sa mouluration est franchement Renaissance et, de ce fait, en parfaite concordance avec le portail de l'église.

Le chevet rectangulaire du monument paraît, dans sa partie basse, avoir appartenu à un édifice antérieur dont il serait le seul vestige. Mais à la construction nouvelle il a été exhaussé et a reçu une voûte en arc brisé très relevé, afin de circonscrire celle de la grande nef qui le précède.

Le dallage actuel de l'église est en ciment. Il recouvre la pierre de l'ancien qui a été respecté par mesure d'économie et pour éviter de toucher aux nombreux ossements humains qu'il recouvre. De ce fait, les bases des piliers ont été enterrées d'une dizaine de centimètres.

Nous avons entendu dire, mais sur ce point nous n'avons aucune preuve écrite à signaler, que les châtelains de l'Herm de la même paroisse, ne seraient pas étrangers à la construction de l'église de Rouffignac et qu'elle serait même due à leur propre initiative. Le fait n'a rien d'in vraisemblable. Il tendrait plutôt à expliquer comment — parallèlement à la construction du château de l'Herm, également du style

François I^{er} — a pu être édifié un pareil monument religieux dans un caractère imprégné d'une mode nouvelle et dans un lieu éloigné de tout centre artistique.

La présence sur le portail d'une tête de femme à gauche, et d'une tête d'homme à droite, est aussi de nature à fortifier cette croyance. En dehors de ces deux portraits, qui, à nos yeux, ne restent pas de simples éléments décoratifs, le monument ne contient aucun écusson avec armes propres à nous renseigner.

On attribue la construction du château de l'Herm à Jean III de Calvimont, qui fut ambassadeur de Louis XII à Rome, et à Marguerite de Talleyrand son épouse. Ce pourrait être les portraits de l'un et de l'autre qui sont sculptés sur le portail de l'église.

Par ses hautes fonctions, Jean III de Calvimont s'est trouvé dans l'entourage immédiat de la monarchie et par suite il n'y a rien de surprenant à ce qu'il ait adopté de très bonne heure la mode artistique en faveur.

Si l'on doit à ces grands personnages la construction de l'église, et nous sommes portés à le croire, nous regrettons simplement qu'ils n'aient pu la compléter d'un chevet lumineux et d'un clocher du même style, nous bénéficierions ainsi d'un édifice complet d'une époque et d'un exemple rare en Périgord.

En ce qui concerne le chevet, nous avons admis qu'il fallait le considérer comme un vestige d'une précédente église modifiée seulement dans sa hauteur pour s'accorder avec la nouvelle. Quant au clocher, dont nous n'avons encore rien dit, il consiste en un simple toit sans autre prétention que celle d'abriter tant mal que bien les cloches.

En 1890, un excellent prêtre, qui a laissé dans la paroisse un souvenir durable, M. l'abbé Albier, a fait débadigeonner l'église, réenduire les voûtes, nettoyer les parements en pierre, orner le chœur de peinture et établir un lambris en chêne ciré le long des murs.

M. l'abbé Albier eut encore l'idée de faire construire un clocher digne de l'église. Dans ce but, il fit établir par l'auteur de ces lignes un projet dans le style Renaissance.

M. le sénateur Roger, grand propriétaire dans la paroisse, et M. Lasserre, maire de Rouffignac à l'époque, en étaient grandement partisans. L'un et l'autre souscrivirent des sommes importantes. Malheureusement pour Rouffignac et les amis des arts, ce projet échoua devant l'égoïsme d'un conseiller municipal pour qui souscrire une somme quelconque était douleur sans pareille et qui fut assez insinuant pour en faire ajourner l'exécution.

DANNERY.

CHATEAU-L'ÉVÊQUE EN 1791

A la mairie d'Agonac, parmi des papiers faisant partie des archives de l'ancienne municipalité de canton, j'ai eu la bonne fortune de retrouver naguère une liasse assez importante sur les biens nationaux de 1^{re} et 2^e origine. Je lui emprunte la copie, publiée ci-dessous, du très précieux procès-verbal d'estimation du château épiscopal de Château-l'Evêque, rédigé le 17 mars 1791 par les experts Lambert et Souhier, de Périgueux. On y trouve une minutieuse description de cette belle demeure, à l'époque de la confiscation des biens du Clergé.

1791, 17 mars, Périgueux

Procès-verbal d'estimation du château de Château-l'Evêque et de ses dépendances

(Arch. de la Dordogne, suppl. à la série Q)

Nous, Pierre Lambert et Antoine Souhier, architectes et experts nommés par le directoire du district de Périgueux, soussignés,

Procédant à l'estimation du château dépendant du ci-devant évêque de Périgueux, bien national situé au lieu du dit Château-l'Evêque, paroisse de Preyssat ; lequel dit château consistant en un corps de logis de trente-deux toises de long sur cinq de large, formant un rez-de-chaussée et deux étages au-dessus ; lequel dit corps de logis, les façades, tant celle du côté de l'entrée que celle du côté des prairies, formant plusieurs avant-corps et arrier-corps, dont plusieurs tours carrées et d'autres rondes formant arrier-corps et avant-corps, dont tous les murs étant bâtis doubles et solidement, une partie en cartilage et l'autre partie en moellons ; et ayant parcouru tout le rez-de-chaussée, avons remarqué qui consistoit, savoir :

Deux caves et un caveau vouté, une belle orangerie, un beau cuvier, dans lequel s'y trouve cinq cuves rondes de différente grosseur et un beau pressoir, le tout en bon état ;

Plus, une cuisine, quatre décharges et un office et un four ;

Plus, au dessus de la dite orangerie et du cuvier, se trouve le grenier à blé, le tout en bon état.

Etant montés au premier étage, avons remarqué qui consistoit en une très grande salle qui servoit autrefois de conseil pour le clergé, mal planchée et mal lambrissée ; dans laquelle se trouvent huit croisées vitrées à petits carreaux plombés, sans contrevents ; dans la dite salle, se trouve une chapelle en forme de cabinet, avec une petite sacristie ; plus, une antichambre avec un boudoir pour un domestique, séparée par une cloison en blanc en bourre ; plus, un salon de compagnie, avec trois cabinets à la suite et un troisième pour les latrines ; plus, une salle à manger plafonnée en plâtre avec sculptures, le tout carrelé à petits carreaux de terre cuite ; et à la suite, une chambre servant de cabinet au ci-devant évêque, M. de Flamarens, bien planchée, avec un parquet, et bien plafonnée en plâtre ;

Plus, deux chambres servant pour les domestiques, et une troisième servant de salle de bain, avec un couroir au devant, le tout carrelé et plafonné, les croisées assez en bon état.

De là, étant monté au second étage, avons remarqué qui consistoit : premièrement, sur la gauche en entrant, d'une jolie chambre et deux cabinets ; plus autres six chambres, huit cabinets et deux couroirs ; le tout bien planché et bien plafonné et bien vitré ; le tout en bon état.

Etant monté dans la charpente, dont une faite en forme de pavillon, dans lequel se trouvent des chambres pour les domestiques, qui sont au nombre de sept, avec un grand couroir ; le tout assez bien planché ; les dites charpentes du dit château, tant du corps de logis que des tours rondes et carrées, avec les couvertures, sont entièrement en très bon état, avec des bois superbes.

A chaque entrée, qui sont au nombre de deux, se trouve un escalier tournant en pierre de taille, le dessus des marches sont revêtus en bois.

A l'extrémité du château, se trouve une grande tour carrée de vingt-quatre pieds en carré sur quatre-vingt-dix d'hauteur. Les murs sont à six pieds d'épaisseur, bâtis tout en cartelage, avec plusieurs chambres voutées les unes sur les autres, la charpente couverte en tuile plate et en bon état.

Au devant dudit château, si trouve une terrasse garnie de balustrade en pierre de taille ; dans lequel se trouve un joli parterre soutenu par des murs très solides.

Plus, à l'extrémité, du côté de l'arrivée dudit château, se trouve une autre terrasse, soutenue aussi par des murs très solides, garnie de balustre en pierre de taille, dans lequel se trouve un joli bosquet.

Plus, à l'autre extrémité dudit château, du côté du couchant, se trouve une autre terrasse, avec un pont qui sert de passage pour

aller au premier jardin, bâti très solidement ; le tout garni en balustre de pierre de taille.

Au devant du dit pont, se trouve une maison pour le jardinier, consistant d'une grande chambre, avec un cabinet, et des greniers au-dessus, avec une cave ; le tout en bon état.

Au devant dudit château, se trouve une avant-cour, qui communique au parc et à l'église ; dans laquelle dite cour se trouve un appentis, soutenu par des piliers en pierre de taille, dont la moitié fermée pour une remise.

Plus, sur la gauche, en entrant dans ladite cour, se trouve une grange à bœufs, avec deux chambres pour deux bouviers, au dessus des greniers ; le tout avec charpente et couverture en bon état.

Sur la droite, en entrant, se trouvent des écuries séparées en trois parties ; ces écuries sont destinées pour l'hiver. A côté, se trouve une chambre basse pour le portier, avec des greniers à foin au dessus desdites écuries ; le tout assez en bon état.

De là, nous sommes transportés aux autres écuries, étant placées au dessous du parterre contre le mur de la terrasse, destinées pour l'été, étant séparées en deux parties ; et, à l'extrémité desdites écuries, se trouvent deux chambres basses, servant de dégagement auxdites écuries, avec des latrines à côté, et un petit colombier au dessus. Au devant desdites écuries, se trouve une cour, et, au devant, se trouve une autre cour, dans laquelle se trouve une chambre pour le palefrenier ; et, au dessus desdites écuries, se trouvent des greniers à foin. Tous ces objets sont en très bon état.

Après avoir parcouru l'enclos, nous avons mesuré les murailles du parc. Nous y en avons trouvé onze cents toises courantes, l'une dans l'autre, donnant environ neuf pieds de hauteur ; bâties de mur double en moellon de deux pieds d'épaisseur, avec des chaines en cartelage de distance en distance ; lesquelles dites murailles se trouvent couvertes en tuile creux ; lesdites murailles en général assez en bon état.

D'après notre examen, nous avons estimé tous les bâtiments ci-dessus énoncés, avec terrasses et, généralement, tout ce qui regarde bâtiment renfermé, dans ledit parc, et l'avons porté à la somme de dix milles livres. De quoi nous avons fait le présent rapport, signé de nous.

A Périgueux, ce dix-septième mars 1791.

Employé quatre journées pour l'examen et estimation.

LAMBERT, SOULHIER, experts.

Le 21 août 1793 seulement, l'administration du district de Périgueux mit en vente « le parc et château l'Evêque avec toutes ses appendances et dépendances, à l'exception de la chapelle et écurie aboutissant à ladite chapelle, ainsi que la place qui est au devant, laquelle demeurera toujours commune pour l'entrée et issue dudit château. » La mise à prix était de 40.792 livres.

L'adjudication aux enchères publiques fut enlevée au 25^e feu par le citoyen Lofficier Pierre, habitant Neuvic, moyennant le prix et somme de 68.500 livres ¹.

G. LAVERGNE.

(1) Arch. dép. de la Dordogne, Q* 629, fol 43^{vo}-45^{vo}.

VARIA

MARIAGE DE BUGEAUD

I. — *Extrait du registre des actes de mariages de la commune de Saint-Orse. année 1818.*

L'an mil huit cent dix-huit, le trente mars, à six heures du soir, devant nous, Gabriel Vidal, maire, officier de l'état-civil de la commune de Saint-Orse, canton de Thenon, département de la Dordogne, sont comparus :

Monsieur Thomas-Robert Bugeaud, âgé de trente-trois ans, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, domicilié à Excideuil, fils légitime et majeur de feu Monsieur Ambroise Bugeaud de La Piconerie, écuyer, décédé à Limoges le cinq juin mil huit cent trois, et de feu Madame Françoise Sutton de Chonord, décédée à Limoges le premier septembre mil sept cent quatre vingt dix-huit ;

Et Mademoiselle Elisabeth Jouffre de Lafaye, âgée de dix-huit ans, fille mineure et légitime de Monsieur Léonard Jouffre de Lafaye, juge de paix du canton de Thenon, et de feu Madame Catherine Aubarbier de Manègre, tous domiciliés à Lafaye, commune de Saint-Orse.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à Excideuil et à Saint-Orse, les quinze et vingt-deux du Carnaval, ainsi qu'il résulte du certificat de messieurs les maires des dites communes, en date de ce jour.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, du chapitre six de l'état-civil, intitulé « du mariage », et de la permission de son Excellence le ministre de la guerre, daté du vingt-sept décembre dernier, qui nous autorise à célébrer le dit mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, au nom de la Loi, que Monsieur Thomas-Robert Bugeaud et Mademoiselle Elisabeth Jouffre de Lafaye sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte, en présence de Monsieur Jean Festugière, proprié-

taire, âgé de cinquante-six ans, domicilié dans la commune de Laboissière ; Pierre de Lignac, maire de Clermond, âgé de cinquante sept ans, domicilié à Clermond ; Jean Bonnet Lafon, chirurgien, âgé de quarante quatre ans, domicilié à Rosas, commune de Saint-Orse, et Jean-Baptiste Debatre notaire royal âgé de quarante trois ans, domicilié à Excideuil, lesquels, après qu'il leur a été donnée lecture, ont signé avec les partis et maire.

BUGEAUD colonel, Elisabeth JOUFFRE DE LAFAYE,
S. DE LAFAYE, FESTIGIÈRE, DELIGNAC, BONNET,
VIDAL maire, deux illisibles.

- *Extrait du registre des actes de mariages de la paroisse de Saint-Orse, année 1818.*

Le trente et un mars mil huit cent dix-huit, les lois de l'Eglise et de l'Etat observées, vu la dispense de trois bans, et la permission de célébrer le mariage des partis, dans la chapelle de Lafaye, accordées par M^{sr} l'évêque d'Angoulême, le quatre du présent mois, signées Luguët vicairé général, je soussigné, ai marié sieur Thomas-Robert Bugeaud, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, colonel d'Infanterie, fils majeur et légitime de feu Ambroise Bugeaud et de feu Françoise Sutton de Chonard, dame Bugeaud, domicilié en la ville d'Excideuil, paroisse de Saint Thomas ; et demoiselle Elisabeth Jouffre de Lafaye, fille mineure et légitime du sieur Léonard Jouffre de Lafaye, juge de Paix du canton de Thenon, et de feu Catherine Aubarbier de Manègre, dame Lafaye, domiciliée au village de Lafaye présente paroisse, et leur ai donné la bénédiction nuptiale. En présence de Messieurs Pierre Delignac, maire de Clermont, y demeurant, François Andraud, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Lanouaille, Adrien Festugière, propriétaire à La Boissière, Marc de Marqueyssac, maire de Saint-Pierre-de-Chignac, y domicilié, témoins qui ont signé avec moi et plusieurs autres parents et amis des partis.

Elisabeth de LAFAYE, BUGEAUD, colonel, contrac-
tant, DEMAISON, MARQUEYSSAC, L. LAFAYE,
FESTUGIÈRE, DELIGNAC, MARQUEYSSAC, Virginie
VERLHIAC, Elisa VERLHIAC, VIDAL, Antoine
DEBETU, Antoinette de SAINT-GERMAIN, THEU-
LIER, curé.

P.C.C. Abbé G. CHAUMETTE.

UN TABERNACLE EN BOIS SCULPTÉ

Un sculpteur bordelais, qui a travaillé pour le Périgord, m'a été indiqué par M. Ducaunès-Duval, ancien président des Archives historiques de la Gironde.

Dans les minutes de Conilh, notaire à Bordeaux, on relève, à la date du 26 février 1678, un contrat passé entre Pierre Dubois, maître menuisier et sculpteur à Bordeaux, et Marie de Courbon, dame comtesse de Grignols, représentée par Mathieu Jalage. Le dit Dubois s'engage à faire un tabernacle de bon bois, bien doré et accompli conformément au mémoire et au dessin que led. Dubois a promis de fournir. Le travail devra être achevé 15 jours avant la Pentecôte, à raison de 400 livres.

D'après le mémoire convenu entre les parties, led. tabernacle aura 7 pieds de large et la hauteur à proportion. Au milieu, il y aura la figure d'une Notre-Dame et, aux côtés, celles de saint Pierre, saint Paul, saint Jean-Baptiste, et des figures d'anges pour porter les chandeliers, un crucifix à la porte du tabernacle, une Résurrection dans le haut et des mystères aux côtés, avec les ornements qui se doivent mettre en chacun desd. lieux. Le tout bien poli et doré.

À l'acte notarié est jointe la procuration datée de Périgueux, le 15 janvier 1678, au dit Jalage, par la dite dame demeurant en son château de Grignols, paroisse de Bruc.

La question, qui se pose, est de savoir si le tabernacle de l'église de Bruc, ou peut-être celui de l'église de Saint-Léon-sur-l'Isle, dont les Talleyrand étaient seigneurs, est conforme à la description donnée plus haut.

C^o DE SAINT-SAUD.

Cette livraison renferme, en une planche hors-texte, deux photographies de détail sur l'église de Rouffignac.

Le gérant responsable, J. RIBES.